



2015

C A
U E
du Calvados

« L'architecture est une expression de la culture.

La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public.

En conséquence : ...

Des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement sont institués...

Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Il contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.

Il fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre. Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. ... »

\ Le mot du président

Dans un contexte difficile pour la construction, dans une période de tension sur le plan du financement de l'action publique, et dans un temps de réorganisation territoriale majeure, il est important de rappeler l'intérêt d'une structure comme le CAUE, au service du bien commun des territoires.

En effet, plus que jamais, nous avons besoin du CAUE pour accompagner les collectivités, comme les particuliers, pour modeler un cadre de vie de qualité car il permet de prendre du recul et de la hauteur. Il apporte un regard neutre et objectif par la mobilisation de son savoir-faire et de ses équipes pluridisciplinaires face à des situations de plus en plus complexes, mélangeant évolutions législatives constantes, multiplication des normes et exigences environnementales.

Avec le nouveau conseil d'administration et dans le cadre d'un mandat renouvelé, je souhaite que le CAUE continue à exercer pleinement ses missions.

L'année 2016 sera marquée par 3 priorités :

- | le développement d'une animation territoriale, par la mise en place de formations à destination des élus, le renforcement des partenariats autour de l'ingénierie territoriale et la mise en réseaux des acteurs du territoire,
- | l'anticipation des besoins des territoires notamment par l'expérimentation autour des nouveaux règlements et documents d'urbanisme, des nouvelles normes et des nouvelles formes urbaines et architecturales,
- | le développement du pôle « paysage » du CAUE par le recrutement d'un deuxième paysagiste qui permettra de soutenir l'équipe en place et de répondre dans de meilleurs délais aux collectivités dont les demandes sont croissantes en matière de définition des usages et de requalification des espaces publics.

L'année 2016 sera également marquée par 2 temps forts :

- | la mise en place de la nouvelle politique de solidarité territoriale par le conseil départemental du Calvados qui aidera les collectivités dans la définition de leurs besoins en équipements,
- | la mise en place de la politique d'aménagement du territoire de la nouvelle Région Normandie.

Notre équipe doit être prête pour répondre aux besoins générés par ces nouvelles politiques tant dans le domaine de l'architecture, que dans celui de l'urbanisme.

L'année 2016 sera enfin marquée par la poursuite de la mobilisation du CAUE autour d'une cause qui me tient particulièrement à cœur, celle de la vitalité des territoires ruraux du Calvados.

Depuis quelques années, une orientation très urbaine est donnée aux politiques d'urbanisme et les successions de lois ont profondément impacté les territoires ruraux : Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (2000), loi Grenelle (2012), loi ALUR (2014), loi NOTRe (2015). Les villes et les agglomérations se sont emparées de la réflexion.

Face à cette organisation des villes, les communes rurales doivent formuler les enjeux de développement durable qui les concernent et énoncer leurs réponses pour y faire face.

Dans le Calvados, accompagnées depuis les années 2000 par le CAUE, elles se sont déjà mobilisées à travers les SCOT et les PLU. Aujourd'hui, une nouvelle étape doit être franchie.

En effet, les communes rurales ou périurbaines ont à relever de nombreux défis qui leur sont propres :

- | Comment lutter contre l'étalement urbain tout en maintenant un dynamisme de développement ?
- | Comment accueillir de nouvelles populations dans les communes rurales sans renforcer les déplacements automobiles ?
- | Comment soutenir le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement sans compromettre l'avenir des exploitations agricoles ?
- | Comment éviter la surenchère sur l'achat des terrains à bâtir et permettre aux populations à faibles revenus, et aux jeunes originaires de la commune, d'accéder à la propriété ?
- | Comment concilier identité culturelle locale, identité paysagère et nécessité d'innovation technologique ?
- | Comment répartir les équipements publics et maintenir un service public de qualité ?

Ces défis pourront être relevés par la mise en œuvre cohérente des différents outils de planification et d'urbanisme opérationnel, mais aussi grâce à des projets d'animation et de développement durable du territoire, impliquant l'ensemble des acteurs locaux.

Il n'y a pas de raison pour que les territoires ruraux n'aient pas de projets d'urbanisme ambitieux.

Pour cela, l'urbanisme et les outils fixés par la loi doivent d'abord permettre aux élus locaux de construire leur projet avant d'être des outils réglementaires.

C'est pour aider les élus dans cette étape cruciale que j'ai souhaité un CAUE fort et renouvelé, qui pourra répondre aux enjeux de demain et je remercie l'ensemble de l'équipe mobilisée plus que jamais pour maintenir l'esprit et l'efficacité de notre association.

*Hubert COURSEAUX
Président du CAUE*





\ Sommaire

Le mot du président	1
---------------------------	---

L'ANNÉE 2015

Rapport d'activité	5
Quelques chiffres	7

ASSISTANCE ARCHITECTURALE

Conseil aux particuliers	9
Permanences architecturales	15
La promotion de la qualité architecturale à travers l'article 11 des PLU	15
Le partenariat avec la Fondation du Patrimoine	16

CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

Architecture	19
Urbanisme	26
Paysage	34
Accompagnement pour les remises de prestation	38

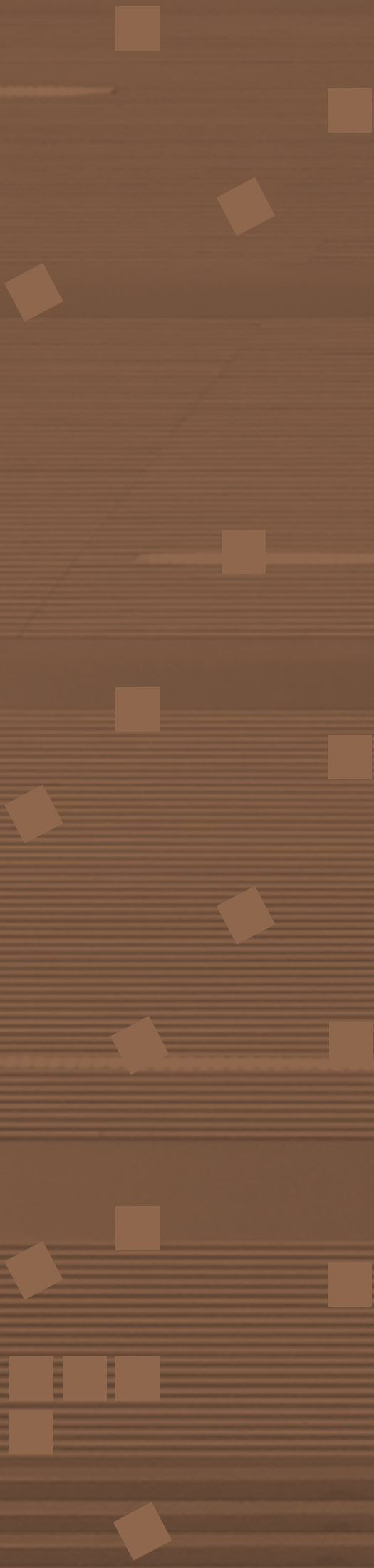
SENSIBILISATION

Communication	41
Évènementiel	44
Actions pédagogiques	46
Documentation	47

LA VIE DU C.A.U.E.

Quelques mots	49
L'équipe	49
L'association	50

L'ANNÉE 2015



\ Rapport d'activité

L'année 2015 a été pour l'équipe permanente du CAUE du Calvados, malgré une conjoncture de la construction défavorable, d'une forte intensité.

Dans le contexte de la réorganisation territoriale et de la multiplication des lois et projets de lois en matière d'urbanisme et d'architecture, les équipes municipales et communautaires se sont massivement tournées vers l'assistance du CAUE.

La raréfaction des aides publiques et la baisse des dotations ont incité les collectivités à construire des projets d'amélioration et de mutualisation de leurs équipements. Les échéances en matière de transfert de la compétence urbanisme, de disparition des POS et de fusion ont incité les collectivités à prescrire des révisions de leurs documents d'urbanisme ou à se lancer dans l'élaboration de PLU intercommunaux.

Les objectifs de lutte contre la consommation des espaces agricoles et naturels fixés dans les documents de planification, se traduisent par une multiplication des demandes de réflexion préalable sur les centres bourgs et sur les secteurs d'urbanisation future.

Enfin, il ne faut pas oublier les désormais inévitables mises aux normes architecturales ou urbaines qui génèrent de nombreuses demandes de conseils auprès du CAUE.

Toutefois, l'ensemble de ces évolutions a été anticipé et le CAUE a su répondre efficacement aux nombreuses sollicitations. La gratuité de ses prestations hors du champ concurrentiel et la pluridisciplinarité de son équipe, contribuent à créer le climat de confiance nécessaire pour faciliter l'émergence des projets, fédérer les élus et favoriser des démarches innovantes et efficaces.

Je tiens tout particulièrement à féliciter l'équipe du CAUE qui, par sa bonne connaissance de l'ensemble de la chaîne des procédures, comme des acteurs du projet, de la planification à la réalisation, permet une adaptation permanente et pragmatique à la réalité opérationnelle.

LE CAUE.	COLLABORATEURS	16
	CONSEILS DONNÉS	2370
	ACTIONS DE SENSIBILISATION	27
	OUVRAGES ACQUIS	308
	CITATIONS DANS LES MÉDIAS	47
	DOSSIERS RENDUS	113

2016, une année de changement

En tant que nouveau Directeur du CAUE, j'ai souhaité revoir en profondeur le rapport d'activité afin de mieux valoriser et rendre compte du travail effectué par mon équipe. Le bilan de l'activité 2015

marque une rupture avec les précédents bilans tant dans la présentation que dans l'exhaustivité des recensements des activités du CAUE. Le choix a été fait de ne pas faire d'analyse comparative. L'analyse des tendances et les évolutions seront ainsi de retour l'année prochaine.

BÉNÉFICIAIRES	96	COLLECTIVITÉS ONT FAIT APPEL AU CAUE
	64	CONVENTIONS D'ACCOMPAGNEMENT SIGNÉES
	150	ADHÉRENTS AU CAUE
	25	NOUVEAUX ADHÉRENTS

Assistance architecturale \

Le conseil aux particuliers a fortement mobilisé notre équipe de 4 architectes conseils. En effet, l'année 2015 a été marquée par la fin de la mise à disposition de l'Etat pour l'instruction des permis sur un certain nombre de collectivités.

La réorganisation de l'assistance architecturale basée sur les périmètres des Schémas de Cohérence Territoriale et des Communautés de Communes, ainsi que la mobilisation des architectes conseils salariés du siège, a porté ses fruits. Des ajustements sont encore à prévoir dans les années à venir afin de s'adapter à la réorganisation territoriale amorcée par la loi NOTRe.

Le renforcement des relations avec les services instructeurs a été une priorité de l'année 2015 et sera poursuivi sur l'année 2016. En association avec ces services, des actions de communication ont permis d'assurer le relais auprès des secrétaires de mairie, des élus et des habitants.

L'assistance architecturale aux particuliers est une mission essentielle du CAUE, et les chiffres parlent d'eux-mêmes pour justifier de l'importance de ce rôle de conseil pour nos concitoyens.

PARTICULIERS	2212	CONSEILS DONNÉS
	407	MAILS ET APPELS TÉLÉPHONIQUES
	21	DOSSIERS ET VISITES TRAITÉS

Enfin, dans le cadre du partenariat qui le lie à la Fondation du Patrimoine, le CAUE est intervenu à de nombreuses reprises afin d'aider les particuliers à constituer leur dossier de labellisation ou d'effectuer une visite de conformité.

Le conseil aux collectivités \

Le CAUE aide les communes et intercommunalités à bien définir leurs besoins et accompagne les collectivités tout au long de la mise en œuvre de leurs projets. Que ce soit en matière d'architecture, d'urbanisme ou de paysage, le CAUE travaille avec les collectivités afin d'établir des cahiers des charges et de retenir des équipes de maîtrise d'œuvre compétentes et adaptées.

CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

NOUVELLES DEMANDES DE CONSEILS	103
DOCUMENTS DE PLANIFICATION DONT 3 PLUI	22
PROJETS URBAINS	8
PROGRAMMATIONS ÉQUIPEMENTS PUBLICS BÂTIMENTS COMMUNAUX DONT 25 RÉHABILITATIONS	53
CHARTES DES ENSEIGNES	3
REQUALIFICATIONS D'ESPACES PUBLICS	7
TRAVERSÉES DE BOURG	6
OPÉRATIONS CŒUR DE BOURG	4

Dans tous les cas, le CAUE apporte un regard neuf, neutre et professionnel en s'adaptant aux besoins, aux souhaits et aux enjeux de la collectivité.

Il est bon de rappeler que le suivi peut être ponctuel mais aussi s'inscrire dans des durées longues de plusieurs années, notamment lorsqu'il s'agit d'urbanisme de planification ou d'urbanisme préopérationnel.

Enfin dans le cadre du partenariat avec le Conseil Départemental du Calvados sur l'écoconditionnalité et Calvados Ingénierie, de nombreux dossiers ont été traités en 2015.

PARTENARIATS

DOSSIERS ÉCOCONDITIONNALITÉ	21
DOSSIERS CALVADOS INGÉNIERIE	3

La sensibilisation, l'information et la pédagogie \

En 2015, le CAUE du Calvados est devenu éditeur. En plus de la réédition des livres sur la Reconstruction, un nouvel ouvrage intitulé « Le style Néo-Normand en architecture » a été proposé à la vente.

En parallèle, un guide sur la prise en compte des annexes et extensions en zones agricole et naturelle des PLU a également été diffusé à l'ensemble des collectivités du département. Celui-ci répond aux besoins du territoire suite

à la mobilisation des élus contre la loi ALUR qui conduisait à désertifier les territoires ruraux et aux promulgations des lois LAAF et Macron.

Le CAUE continue également le développement des deux référentiels mis en place depuis quelques années : le référentiel architectural, urbain et paysager et le référentiel densité. Ils constituent des outils indispensables pour la sensibilisation des élus du Calvados, mais aussi pour la valorisation des opérations et projets remarquables du Calvados.

55	FICHES RÉFÉRENTIEL RÉALISÉES
352	OUVRAGES VENDUS
3	OUVRAGES ÉDITÉS

COMMUNICATION

Ces publications marquent le souhait du CAUE de participer à la diffusion du savoir sur le département et de valoriser les connaissances, compétences et expertises accumulées depuis de nombreuses années par la structure et son équipe.

2015 a été marquée par l'organisation du Palmarès de l'architecture du Calvados et du Palmarès de l'architecture Interdépartemental. Je remercie tous les acteurs qui ont contribué au succès de ce deuxième opus.

104	CANDIDATS
29	PRIX ATTRIBUÉS
3500	VOTES DU PUBLIC

PALMARÈS

Vous trouverez dans les pages qui suivent l'intégralité des actions menées par le CAUE du Calvados en 2015 regroupée en 3 catégories : assistance architecturale, conseil aux collectivités et sensibilisation.

La nouvelle forme du rapport d'activité se veut à la fois plus lisible et accessible, afin d'assurer une meilleure diffusion des actions menées par le CAUE.

Je vous souhaite donc une bonne lecture ...

Fabien TESSIER
Directeur du CAUE



\ Quelques chiffres

Des fondations saines

Dans un contexte difficile pour l'économie de la construction et ayant pour conséquence une ressource chaotique ces dernières années, le CAUE du Calvados dégage un excédent comptable au titre de l'exercice 2015, signe d'une bonne gestion et d'une anticipation des écarts.

Cette année, le CAUE a connu une augmentation de sa ressource principale, la taxe d'aménagement (97 % du total des recettes), de l'ordre de 28 %. Cependant, cette hausse de ressource doit être analysée avec discernement pour ne pas occulter une certaine régularisation de ressources non perçues durant les années précédentes.

Dans le même temps, le CAUE a su faire preuve de maîtrise concernant l'évolution de ses coûts de fonctionnement par une renégociation de l'ensemble de ses achats et charges externes et une stabilisation de la masse salariale restant synonyme d'un conseil toujours plus qualitatif, tant au profit des particuliers que des collectivités.

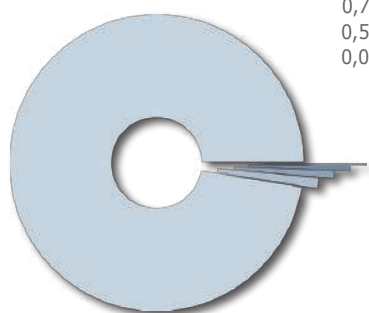
Prudemment, le CAUE a engagé des ressources pour développer son rôle d'acteur majeur dans la sensibilisation à la qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment à travers le Palmarès de l'Architecture, mais aussi concernant plusieurs publications d'ouvrages.

... et consolidées pour envisager sereinement l'avenir.

On peut noter qu'en cumulant les excédents constatés en 2014 et 2015, le CAUE du Calvados a été en mesure de reconstituer ses réserves, pour atteindre un niveau comparable à celui connu avant la réhabilitation de ses locaux, mais surtout avant la forte chute de la perception de taxe constatée en 2013, année de réforme de la taxe sur les permis de construire.

Fort de ses fondations renforcées, le CAUE peut s'atteler au lancement de nouveaux projets au service de la sensibilisation et de la formation, ainsi que de son rayonnement au niveau départemental.

RECETTES 2015 \

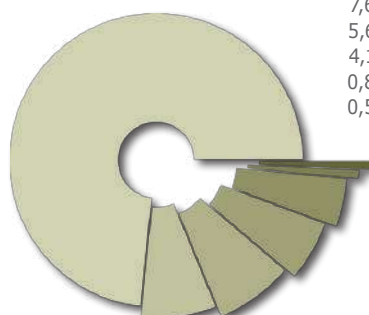


97,42 %	Taxe d'aménagement
1,14 %	Cotisations Adhérents
0,79 %	Produits financiers
0,57 %	Transferts de charges
0,08 %	Autres produits

RECETTES BUDGETEES 1 375 143 €

RECETTES RÉALISÉES 1 568 264 €

DÉPENSES 2015 \



73,38 %	Charges de personnel
7,86 %	Autres achats
7,63 %	Dotations aux amortissements
5,61 %	Impôts et taxes
4,14 %	Missions et actions
0,83 %	Services extérieurs
0,55 %	Charges financières

DÉPENSES BUDGETEES 1 142 020 €

DÉPENSES RÉALISÉES 1 142 427 €

RÉSULTAT COMPTABLE 335 437,34 €

ASSISTANCE ARCHITECTURALE

Article 7 de la loi sur l'Architecture du 03 janvier 1977 — Le CAUE « fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre. »

\ Conseil aux particuliers

\ Les permanences architecturales

Le CAUE sait écouter et répondre au mieux à toutes les questions liées à l'acte de la construction pour toutes les personnes qui en ont besoin (les particuliers, les professionnels, les services instructeurs ...).

Généralement, ces questions portent sur les règlements d'urbanisme et leur interprétation. Le conseiller aide les personnes qui le sollicitent à comprendre les articles du Plan d'Occupation des Sols, du Plan Local d'Urbanisme, les articles d'un règlement de lotissement, les motifs de refus d'un permis de construire ou les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France, etc. En fonction du projet et de la faisabilité, il explique les différentes démarches administratives (déclaration préalable ou permis de construire) aux pétitionnaires.

Les conseils prodigués permettent aux personnes d'être sensibilisées à la qualité architecturale et urbaine.

Le conseiller apporte une vision globale du projet. Les renseignements et les recommandations permettent d'améliorer la qualité architecturale et l'insertion paysagère de la future maison, extension ou réhabilitation.

Des informations plus techniques peuvent également être données, notamment sur des questions d'humidité, d'acoustique, d'isolation ... Le conseiller a par ailleurs un rôle de relais vers les professionnels (expert, maître d'oeuvre, artisan). Il explique le rôle de chacun en fonction du problème posé par le particulier.

Dans l'idéal, le conseiller reçoit les particuliers en amont, à la genèse du projet, mais cela peut être également en cas de refus de permis de construire ou de problème administratif en cours d'instruction.



Carte des permanences



Bertrand LÉGUILLON



Guillaume JACQUET



Claire SAMASSA



Benoît VIVIEN

\ La valorisation dans les médias

Les communes et communautés de communes publient chaque mois ou chaque trimestre, selon les secteurs, des bulletins à destination du grand public. Régulièrement, un encart est réservé au CAUE, afin d'apporter aux lecteurs davantage de précisions sur le rôle et les missions de l'architecte conseil.

Les permanences architecturales dispensées en mairies, communautés de communes et dans les locaux du CAUE, sont un véritable atout à mettre en valeur dans les médias. Les sites internet et réseaux sociaux associés à ces structures relayent également l'information auprès d'un autre public.

Cette valorisation dans la presse et sur le web engendre des retours positifs avec notamment des fréquentations plus importantes des permanences de la part des particuliers.

PERMANENCES

LIEUX DE PERMANENCE 31

VISITES D'USAGERS 1121

PROJETS DE RESTAURATION 47%

PROJETS DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS 34%

QUESTIONS DIVERSES SUR L'ARCHITECTURE OU L'URBANISME 19%

\ ILS EN ONT PARLÉ \

« Le service aménagement du territoire déménage » - Deauville, Ouest-France, février 2015

« Permanences architecturales du CAUE » - Site internet de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur, février 2015

« Être conseillé sur votre projet » - Site internet de la Communauté de Communes Estuaire de la Dives, février 2015

« Architecte conseil du CAUE » - Site internet de Bayeux Intercom, juin 2015

« Permanences architecturales » - Bulletin de la Communauté de Communes Evrecy-Orne-Odon, juillet 2015

« Permanence du CAUE » - Site internet du Pays de l'Orbiquet, octobre 2015

« Permis de construire : ce qui a changé » - Douvres-la-Délivrande, Ouest-France, novembre 2015

« Le CAUE » - Magazine de la Communauté de Communes Bessin Seules et Mer, novembre 2015

HERMANVILLE-SUR-MER \

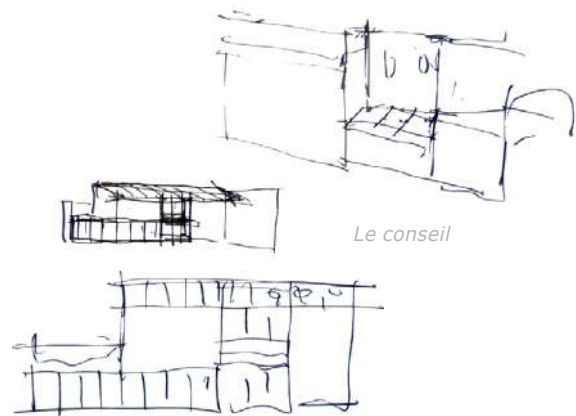
2801 habitants



Le pétitionnaire est venu consulter l'architecte conseil suite à un refus de permis de construire. Celui-ci était dû à un manquement à certaines règles d'urbanisme et à l'avis défavorable de l'Architecte des Bâtiments de France à cause d'une juxtaposition complexe de volumes, générant un ensemble peu harmonieux.

Le projet a été revu sur ses conseils pour être conforme aux règles d'urbanisme et ensuite intégrer les remarques de l'Architecte des Bâtiments de France. Le projet de base était assez complexe dans sa volumétrie, le but fut d'épurer l'ensemble pour recréer un volume plus homogène et contemporain.

Il suffit de comparer la version d'origine et la dernière version pour évaluer la différence de l'expression architecturale des deux projets.



Le projet avant le conseil



Le projet après le conseil



HOULGATE \

2043 habitants



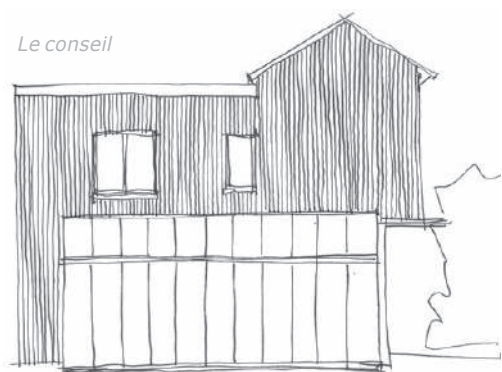
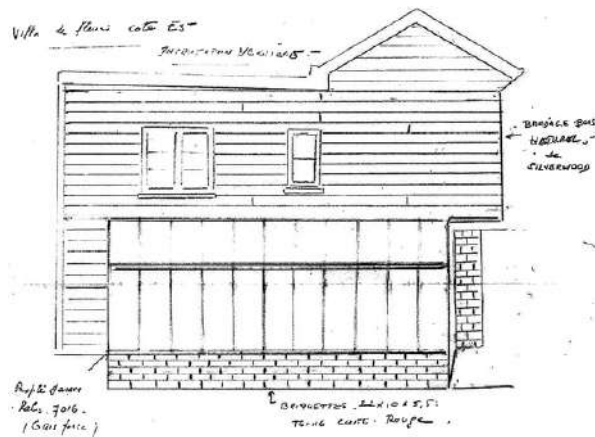
Le projet concernait la rénovation d'une annexe pour y aménager un atelier d'artiste.

L'architecte conseil a proposé de redonner une proportion verticale au bâtiment en retravaillant un bardage plus fin, posé verticalement.

En ce qui concerne la véranda, l'esprit verrière sans soubassement brique a été conseillé afin d'alléger sa perception en façade.



Avant



LISIEUX \

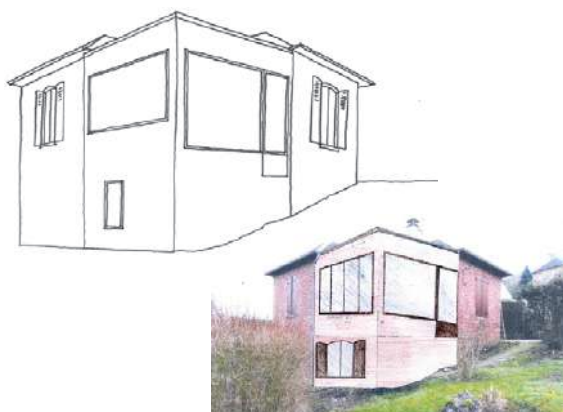
21170 habitants



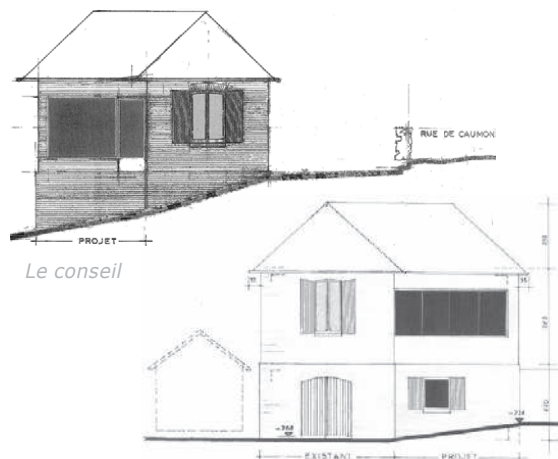
Le projet concernait l'extension d'une maison ancienne en brique. Celle-ci étant de forme assez complexe, petite et refermée sur elle-même, la propriétaire souhaitait faire construire une pièce de vie plus ouverte sur l'extérieur et une chambre supplémentaire.

Suite aux différents échanges avec la pétitionnaire, l'architecte conseil a proposé de penser l'écriture de l'extension de manière résolument contemporaine, à la fois dans sa volumétrie, dans la proportion des ouvertures, le choix des matériaux et le rapport au grand paysage. La déclaration préalable de travaux a été acceptée et le projet est en cours de construction.

Le projet avant le conseil



Avant



Le conseil

POTIGNY \

1886 habitants



Le projet se composait de deux volumes simples empilés, qui créaient une terrasse bien exposée à l'étage et une terrasse couverte au rez-de-chaussée. Le conseil a porté sur les détails du projet :

- . ne pas déployer de bandeau gris anthracite à l'étage mais plutôt travailler l'angle principal du rez-de-chaussée, sur la terrasse et le jardin,
- . à l'étage, travailler une ouverture monumentale, accompagnée ou non d'un balcon, afin d'affirmer le volume en surplomb,
- . pour finir, traiter les poteaux supportant la partie en surplomb de couleur sombre, afin de les rendre moins visibles et de clairement identifier les deux volumes de l'habitation.

Les pétitionnaires ont suivi les conseils pour le rez-de-chaussée, mais ils ont conservé le volume de l'étage.

Le projet avant le conseil



Le conseil

Le projet après le conseil



ORBEC \

2248 habitants



Les pétitionnaires avaient pour projet de rénover les façades de leur maison dont la brique présente aujourd'hui un état de délitement assez avancé. La maison étant située dans un périmètre protégé au titre des Monuments Historiques, plusieurs scénarii possibles de rénovation ont été proposés pour s'intégrer au mieux dans cet environnement protégé.

Les pétitionnaires ont porté leur choix sur un enduit clair tout en laissant apparent tous les reliefs qui font le charme de leur maison (poutre, linteau, ligne de corniche ...). La déclaration préalable de travaux a été déposée et le dossier est en cours d'instruction.

Le projet avant le conseil



Les propositions



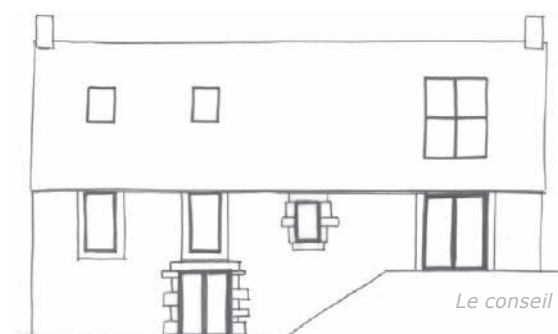
TOURNEBU \

377 habitants



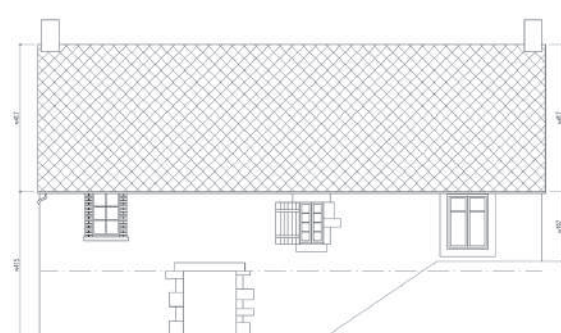
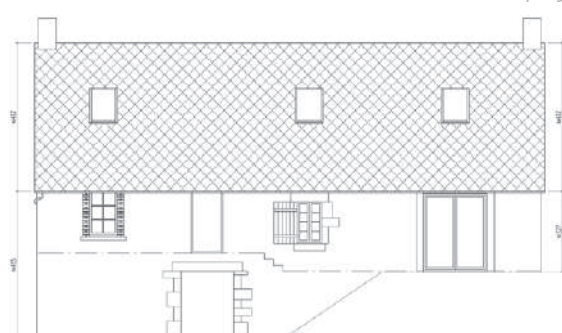
La demande portait sur la rénovation d'une habitation ancienne en pierres. Le premier choix du pétitionnaire était la surélévation de la construction. Pour des raisons de budget, il fut conseillé de conserver le volume en l'état. Le pétitionnaire souhaitait aménager l'intérieur de la maison afin de mettre en valeur le jeu de demi-niveaux qui la caractérise et de créer de nouvelles ouvertures, en façade et en toiture, afin d'offrir un intérieur lumineux.

L'architecte conseil a suggéré de donner un caractère plus contemporain à la construction, par le travail des ouvertures tout en prenant en compte le budget limité du pétitionnaire et la proximité d'un Monument Historique classé.



Le conseil

Le projet avant le conseil



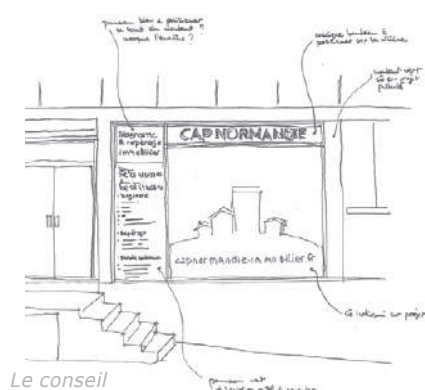
VIRE \

11562 habitants



La société Cap-Normandie souhaitait intégrer un nouveau local et y aménager une nouvelle devanture. Le projet proposé ne tenait pas compte de la composition architecturale de l'immeuble, fortement marquée par des allèges horizontales séparant visuellement les limites entre les différents étages. Le conseil proposé fut de recomposer la devanture dans le cadre de la vitrine existante et surtout de rabaisser l'enseigne en bandeau haut sous l'allège du 1^{er} niveau afin de respecter la logique de composition «horizontale» de l'immeuble.

Le projet avant le conseil



Le projet après le conseil



VIRE \

11562 habitants



La signalétique d'entrée de la salle de spectacle de «La Halle» à Vire devait être totalement repensée pour une meilleure lisibilité. Une agence de communication a été sollicitée et a proposé un projet s'intégrant peu au contexte architectural.

L'architecte conseil a proposé d'aller plus loin dans la reconstitution de la signalétique des équipements publics présents dans ce bâtiment. Il a été conseillé d'intégrer plus subtilement la forme et les teintes des enseignes dans la composition architecturale de cet édifice caractéristique de la Reconstruction Viroise. Entre temps, la salle a changé de nom, mais le conseil a été globalement suivi.



Le conseil

Le projet avant le conseil



Le projet après le conseil



BAYEUX \

13674 habitants



Dans le cadre de la construction d'une maison individuelle, une pré-esquisse a été présentée par un maître d'œuvre. Le plan de servitudes du lotissement imposait un sens de faitage obligatoire. Le projet ne créait pas de faitage et il n'était pas suffisamment abouti pour être considéré comme contemporain et ainsi déroger à la règle du PLU.

Sans remettre en cause les bases du projet qui semblaient très intéressantes, un simple regroupement des ouvertures a permis d'inscrire ce projet dans une démarche de création architecturale contemporaine. Ce projet est très innovant tout en étant simple. La maison est actuellement en cours de construction.



Le conseil

Le projet avant le conseil



Le projet après le conseil



BERNIÈRES-SUR-MER \

2336 habitants



La pétitionnaire avait le choix entre deux terrains situés sur deux communes différentes.

Elle souhaitait que sa future maison soit complètement ou partiellement en toiture terrasse.

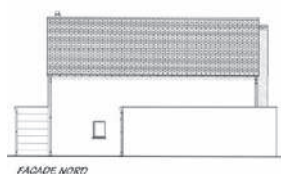
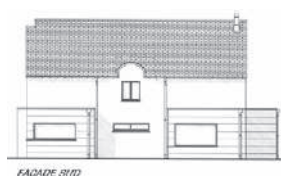
Après une visite sur place et la lecture de la réglementation en vigueur, le deuxième terrain semblait le plus adapté.

La pétitionnaire est revenue consulter l'architecte conseil, accompagnée de son maître d'œuvre.

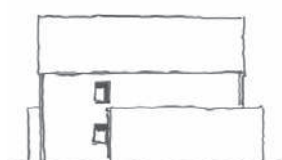
Le projet a retenu l'attention de l'architecte conseil, et un travail de sensibilisation à l'architecture a alors véritablement commencé entre les trois acteurs pour finaliser ce projet d'une écriture architecturale singulière.

Ce projet, conçu sur les bases d'une maison vernaculaire, agrémenté d'éléments contemporains a permis d'obtenir un ensemble d'une cohérence méritant d'être reproduite dans des secteurs anciens.

Le projet avant le conseil



Le conseil



La réalisation



LA PROMOTION DE LA QUALITÉ ARCHITECTURALE À TRAVERS « L'ARTICLE 11 »

L'article 11 du PLU définit « L'aspect extérieur des constructions et l'aménagement de leurs abords ainsi que, éventuellement, les prescriptions de nature à assurer la protection des éléments de paysage, des quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites, et secteurs à protéger mentionnés au i de l'article R.123-11. »

Cet article reste facultatif tant dans son existence que dans les éléments à reprendre. Il permet un choix effectif de prescriptions à appliquer lors de la délivrance de l'autorisation d'urbanisme et, surtout, une grande adaptabilité de ces prescriptions, en fonction de la situation du bâtiment considéré et de son environnement.

Ainsi, le contenu de l'article 11 contribue directement à la qualité architecturale et à l'insertion harmonieuse des constructions dans le milieu environnant.

Dans la plupart des cas, il est rédigé principalement en développant les thèmes suivants : l'aspect des matériaux et couleurs, les façades, les formes et volumes, les clôtures et abords.

Sans entrer dans les détails de chaque thème, la rédaction de l'article 11 induit souvent des problèmes aux services instructeurs et aux professionnels : sa rédaction est trop généraliste, pas assez explicite, et il n'y a pas toujours de cohérence entre chaque thème développé.

Cela a généré des incohérences, des interprétations par rapport à l'intégration, à l'harmonie, aux formes architecturales, aux techniques, aux matériaux et aux couleurs présentés dans les autorisations d'urbanisme.

De plus, on peut constater que le contenu actuel de l'article 11 n'est pas porteur de qualité architecturale, et contribue souvent à la banalisation de l'architecture.

Ainsi, il est plus facile depuis un certain temps de faire une maison dite « traditionnelle », alors que pour une maison contemporaine, il faut justifier son innovation, sa qualité architecturale, son harmonie et son intégration dans le contexte.

Depuis peu, il est même possible de faire une maison à toit plat, sans qu'elle ne soit vraiment contemporaine.

Le CAUE, dans son rôle de promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère, travaille avec les collectivités et leurs services, afin d'agir le plus en amont possible sur les documents d'urbanisme, ou apporter ses conseils dans le cadre de l'interprétation de l'article 11.

Exemples de conseil :

- | COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VIRE
Règlement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : aide à la rédaction de l'article 11
- | AUQUAINVILLE
Projet de lotissement
Avis sur la rédaction de l'article 11 du règlement de lotissement



LE PARTENARIAT AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE

Les propriétaires privés de bien immobilier présentant un intérêt patrimonial (ferme, maison de caractère, pigeonnier, lavoir, moulin, etc.) qui souhaitent le restaurer, peuvent grâce au label de la Fondation du Patrimoine, bénéficier d'une aide fiscale de l'État.

Trois conditions doivent être préalablement satisfaites : l'intérêt patrimonial du bâtiment, la qualité du projet de restauration, la visibilité de l'essentiel du bâtiment depuis la voie publique.

Les travaux à réaliser doivent concerner des éléments bâtis extérieurs (toitures, façades, huisseries) et être de qualité afin de sauvegarder le bâtiment dans ses caractéristiques d'origine. Ils doivent recevoir l'avis favorable du comité d'orientation et de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine.

Les travaux ne doivent pas commencer avant l'obtention de l'octroi du label.

La Fondation du Patrimoine a chargé le CAUE, par convention, de réaliser une mission de suivi de la conformité des travaux, des dossiers labellisés par la commission départementale. L'architecte conseil en charge de cette mission participe en amont aux commissions d'orientation label du Calvados.

Dans certains cas, lorsqu'un dossier semble être éligible, mais pas totalement abouti, une visite sur place avec le propriétaire s'impose pour revoir le dossier.

L'architecte conseil apporte son aide en proposant des solutions techniques et architecturales, pour améliorer le dossier, afin que celui-ci repasse devant la commission, et soit labellisé.

Préalablement, les propriétaires peuvent contacter ou rencontrer, dans l'une de ses permanences, l'architecte conseil du CAUE, pour qu'il les aide à préparer leur dossier, la partie administrative étant gérée par la Fondation du Patrimoine.

La visite de conformité permet également de faire une expertise des futurs dossiers et de l'ensemble des bâtiments qui sont sur le site, pour ainsi identifier et anticiper des futurs désordres dont le propriétaire n'aurait pas conscience.

- 4 VISITES DE CONSEIL
- 16 VISITES DE CONFORMITÉ
- 1 ACCOMPAGNEMENT
ENTRETIEN D'ÉGLISE
NON CLASSEE

CONSEILS

Propriété à CRÉPON \

Le pétitionnaire était venu voir l'architecte conseil pour des conseils concernant la restauration de son bien, et une assistance pour comprendre le formulaire de déclaration préalable. À cette occasion il a été informé de l'existence de la Fondation du Patrimoine.

Les travaux concernaient la rénovation de la façade et le remplacement des volets.

La mise en œuvre de l'enduit à la chaux sur la façade est correctement exécutée, on peut regretter certains raccords d'enduit peu homogènes, mais l'ensemble reste d'une belle facture.

Avant



Après les travaux

218 habitants



Propriété à DANESTAL \

332 habitants



Un dossier simple qui a failli ne pas être accepté par une partie de la commission.

Au vu du contexte paysager dans lequel s'inscrit ce petit bâtiment (ancienne étable), il méritait d'être restauré.

Les travaux concernaient la dépose et le remplacement des soles abîmées, et du rang de briques sous la sole, ainsi que la pose et la réfection du torchis.



Avant



Après les travaux

Propriété à SURRAIN \

168 habitants



Les travaux concernaient la réfection d'une partie de la couverture, des façades et de certaines menuiseries en bois, dont la grande porte du porche, ainsi que la création d'ouvertures. La façade Est n'a pas été faite à pierre vue comme indiqué sur le devis.

Le résultat est tout à fait satisfaisant et en cohérence avec ce patrimoine bâti.



Avant



Après les travaux

CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS



Dans le cadre de sa mission d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage publique, le CAUE intervient en qualité de conseil en amont des projets et en dehors du champ de la maîtrise d'œuvre. Il est sollicité pour des projets de réhabilitation, de construction ou d'extension de bâtiments publics (mairies, écoles, équipements sportifs ou socioculturels, bibliothèques...).

Le CAUE met en évidence les contraintes techniques, apporte sa réflexion sur le choix du site, finalise avec les élus leurs besoins, détermine la faisabilité du projet... Cette étude préalable permet ainsi aux élus de prendre la décision d'engager ou non la réalisation de l'opération. Si nécessaire, le CAUE assiste les collectivités dans l'organisation des consultations des équipes de maîtrise d'œuvre. Il apporte ainsi son aide et son conseil aux maîtres d'ouvrage dans la rédaction du dossier de consultation, dans le choix de la procédure d'attribution du marché la plus adaptée et durant la période de réalisation des études.

Les pages suivantes présentent quelques dossiers démontrant la diversité des interventions du CAUE.

Les conseils rendus \

70

| CDC EVRECY ORNE ODON, salle de sports à Sainte-Honorine-du-Fay | CDC EVRECY ORNE ODON, aménagements d'un ancien bâti commercial en école de musique à

Evrecy | CDC EVRECY ORNE ODON, salle de sports à Evrecy | CDC CAMBREMER, salle de sports à Cambremer | CDC CINGAL, construction d'un gymnase à Saint-Sylvain | CDC COPADOZ, démolition de préfabriqué à l'école de Dozulé | CDC SUISSE NORMANDE, construction d'un groupe scolaire à Thury-Harcourt | CDC INTERCOM SEVERINE, construction d'un école élémentaire à Saint-Sever | ANCTOVILLE, accessibilité des équipements publics communaux | ANGOVILLE, aménagement du parking de la mairie | LES AUTHIEUX-SUR-CALONNE, transformation d'un bâtiment communal en atelier municipal | BAVENT, extension d'un cabinet médical | BERNIÈRES-D'AILLY, rénovation des bâtiments communaux | BEUVRON-EN-AUGE, village de caractère, aménagement et traversée de la place | BONNEBOSQ, réhabilitation du presbytère | BURCY, aménagement de l'ancienne bibliothèque en mairie | CAMBREMER, construction d'un atelier technique | CAMBREMER, réaménagement de la salle de sports des Coteaux | COURTONNE-LES-DEUX-ÉGLISES, aménagement de la mairie | CROCY, construction des nouveaux vestiaires de football et d'un atelier communal | CULEY-LE-PATRY, rénovation de la salle polyvalente et de l'ancienne école | DANESTAL, extension de la mairie | FONTENAY-LE-PESNEL, étude urbaine | FRESNEY-LE-VIEUX, réaménagement de la mairie | GARCELLES, extension de la salle des fêtes | GIBERVILLE, construction la salle des fêtes | GRENTHEVILLE, réaménagement d'une ancienne ferme en locaux communaux | LESSARD-ET-LE-CHÊNE, construction de deux pavillons municipaux à la location | LISIEUX, charte sur les devantures et les enseignes commerciales | LITTEAU, accessibilité des bâtiments communaux | LONGUES-SUR-MER, aire d'accueil touristique du site de la batterie de Longues | MONDRAINVILLE, aménagement d'un bâtiment communal en mairie | MOSLES, construction d'un restaurant | NEUILLY-LA-FORÊT, transformation d'une école en logement | ORBEC, redynamisation du centre-bourg | OUISTREHAM, construction d'un

bâtiment regroupant les ateliers municipaux | PIERREFITTE-EN-AUGE, aménagement du presbytère en gîte | LE PLESSIS-GRIMOULT, réhabilitation de l'ancien presbytère en bibliothèque | PORT-EN-BESSIN, réaménagement de la mairie pour mise aux normes accessibilité | PORT-EN-BESSIN, restructuration des vestiaires et extension de la salle multi-activités « Thiébot » | RANVILLE, extension de l'école maternelle | ROCQUANCOURT, aménagement d'un city-stade et construction de la salle polyvalente | LA ROCQUE, rénovation de logement et accessibilité de la mairie | SAINT-ANDRÉ-D'HÉBERTOT, construction d'un atelier municipal | SAINT-ANDRÉ-SUR-ORNE, extension de l'école | SAINT-AUBIN-DES-BOIS, aménagement des espaces publics | SAINT-AUBIN-D'ARQUENAY, extension de la mairie | SAINT-CYR-DU-RONCERAY, réhabilitation de l'ancienne maison de retraite « la Providence » en logements locatifs | SAINT-DÉSIR, rénovation de la salle communale | SAINT-DÉSIR, rénovation d'un logement communal | SAINT-DÉSIR, aménagement d'une zone à urbaniser | SAINT-GEORGES-EN-AUGE, rénovation de l'ancien presbytère | SAINT-MANVIEU-NORREY, extension de la mairie | SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY, construction de l'école élémentaire | SAINT-PIERRE-AZIF, accessibilité de la mairie | SAINT-PIERRE-SUR-DIVES, conseil sur le coût de la rénovation de l'ancienne gare | SAINT-RÉMY-SUR-ORNE, réaménagement du « Musée de la mine » | SAINT-SYLVAIN, réaménagement de la salle polyvalente | SAINTE-HONORINE-DU-FAY, réhabilitation de l'ancien presbytère en logement | SOIGNOLLES, aménagements du cœur de bourg | LE THEIL-BOCAGE, aménagements de l'ancienne école en salle de mairie | TILLY-LA-CAMPAGNE, extension de la mairie et accessibilité de l'église | TILLY-SUR-SEULLES, recomposition urbaine et construction d'une maison médicale/logements/commerces | TORTISAMBERT, aménagement de la mairie | TREPREL, extension des sanitaires PMR de la salle polyvalente | USSY, avis pour le permis d'aménager pour l'extension de bourg « Le parc » | VASSY, accessibilité de la mairie | VASSY, création d'une signalétique communale | VAUDELOGES, avis sur la rénovation du lavoir communal | VIMONT, aménagement d'un atelier municipal |



\ ILS EN ONT PARLÉ \

« La construction d'un gymnase à Saint-Sylvain à l'étude » - CDC Cingal, *Ouest-France*, février 2015

« Une école et une mairie actuellement en cours de construction » - Épaney, *Ouest-France*, février 2015

« Gare SNCF : Fausse modernité » - Saint-Pierre-sur-Dives, *Le Pays d'Auge*, avril 2015

« Travaux et réforme territoriale : le conseil se positionne » - Fontenay-le-Pesnel, *Ouest-France*, août 2015

BAVENT \

\ Extension d'un cabinet médical

1731 habitants



La commune de Bavent dispose d'un centre-bourg riche et dynamique, où se concentrent de nombreux commerces, équipements et services chers à ses habitants. La collectivité souhaitait affirmer cette centralité, en y implantant un pôle de santé dans son ancien presbytère.

Les nombreux échanges ont permis de définir et clarifier les besoins. Différentes hypothèses d'aménagement ont permis de vérifier la viabilité du site retenu par les élus et d'ajuster le programme. Le site, le programme et l'enveloppe financière de travaux étant validés, le CAUE accompagne actuellement la collectivité dans la consultation pour le recrutement d'un architecte.

Proposition : mise en perspective

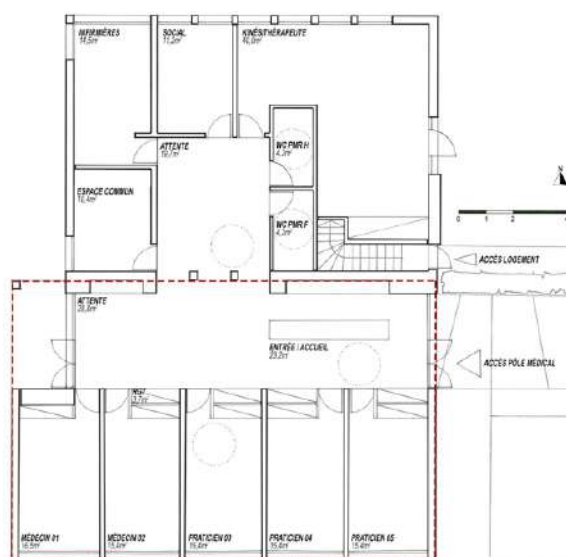
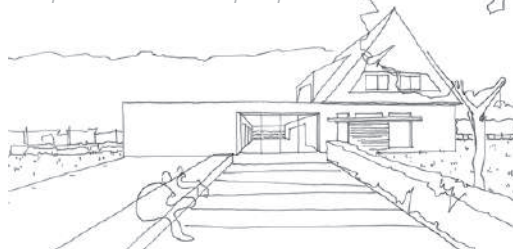
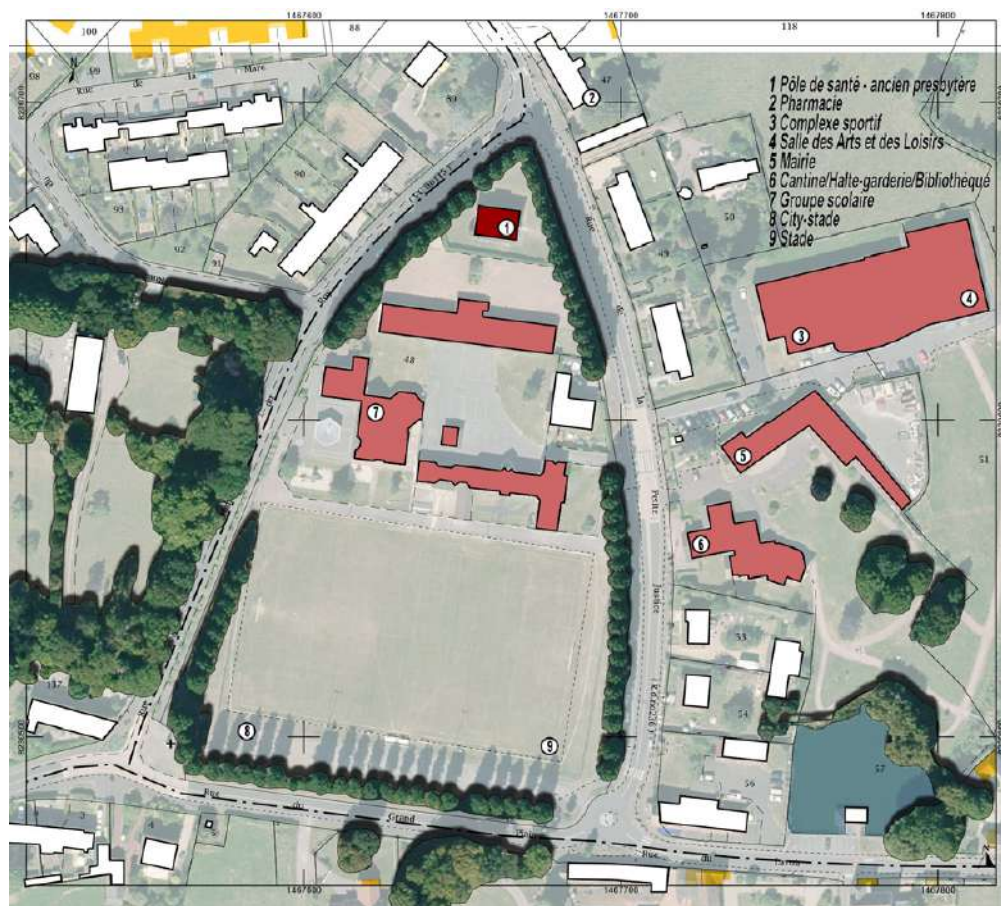


Schéma fonctionnel d'implantation



Contexte général

\ ILS EN ONT PARLÉ \

« Des travaux pourront être réalisés sans trop d'emprunts » - Bavent, Ouest-France, mars 2015



PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN \

\ Restructuration des vestiaires et extension de la salle multi-activités « Thiébot »

2039 habitants



La commune de Port-en-Bessin – Huppain dispose d'un gymnase multisports datant des années 1970. Ayant sur la commune une équipe de handball qui évolue au niveau régional, la collectivité a sollicité le CAUE pour étudier la possibilité de restructurer le gymnase existant, conformément aux préconisations de la Fédération Française de Handball pour les équipements de niveau régional.

La faisabilité consistait à restructurer les espaces dédiés aux sportifs (vestiaires, douches), à créer un espace vestiaires pour les arbitres, à créer des sanitaires pour le public et à réorganiser l'entrée afin que les parcours sportifs et publics soient les plus clairs et fonctionnels possibles.

Suite à notre étude de faisabilité, les élus ont pris contact avec la fédération de handball pour préciser le programme.



Vue de la salle depuis l'entrée rue Maréchal de Tourville

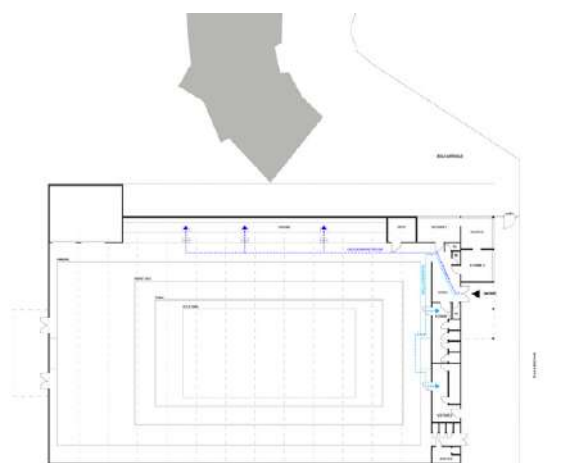


Vue de l'entrée de la salle et de l'accès à l'école maternelle

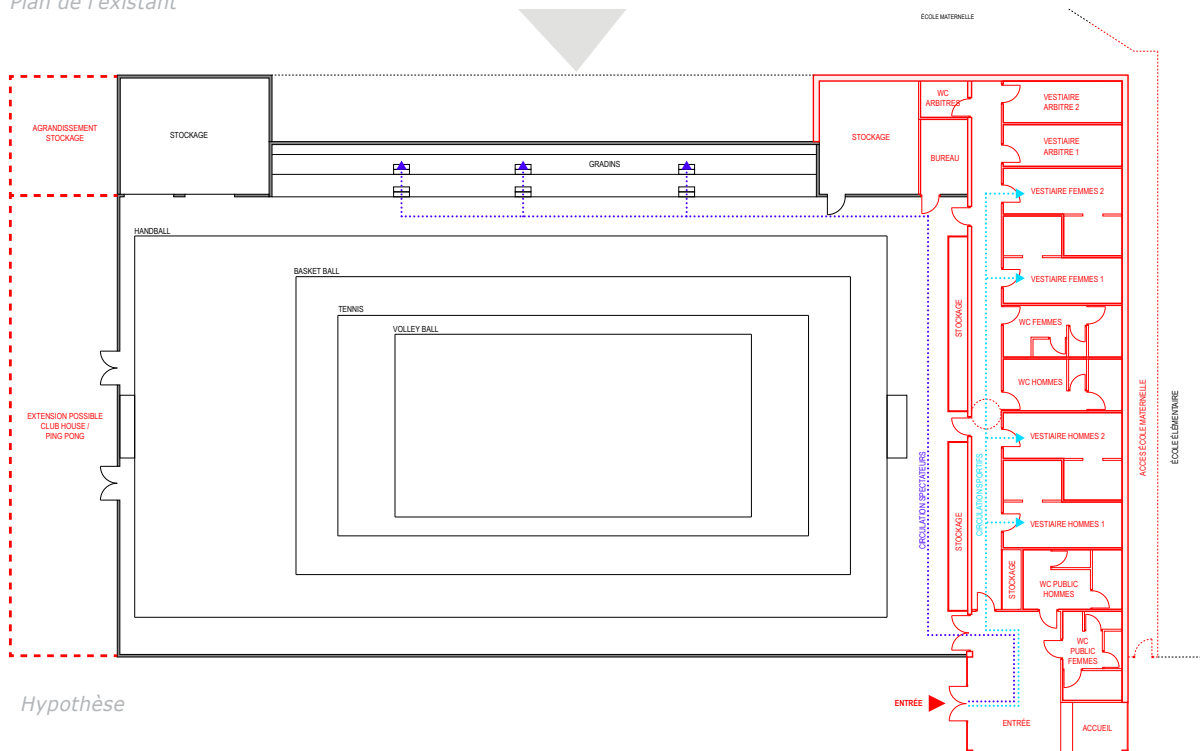


Vue de l'intérieur de la salle

Etat des lieux



Plan de l'existant



Hypothèse

SAINTE-HONORINE-DU-FAY \

\ Réhabilitation de l'ancien presbytère en logement

1314 habitants



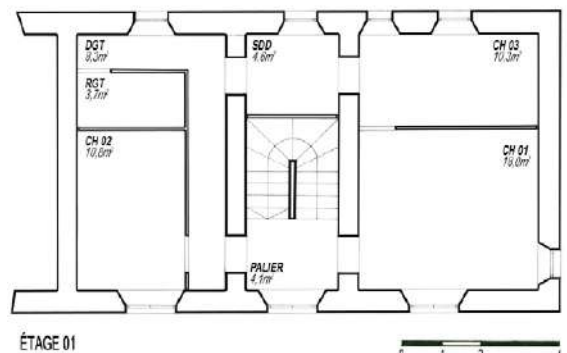
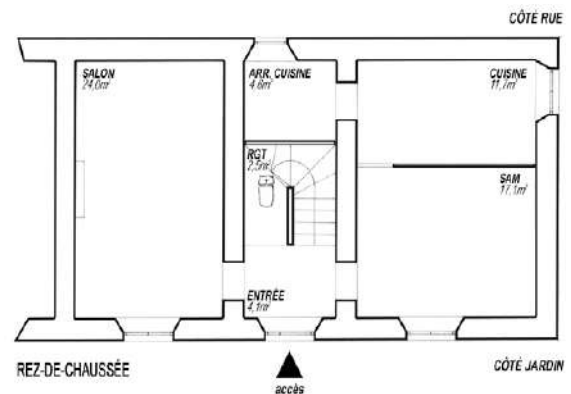
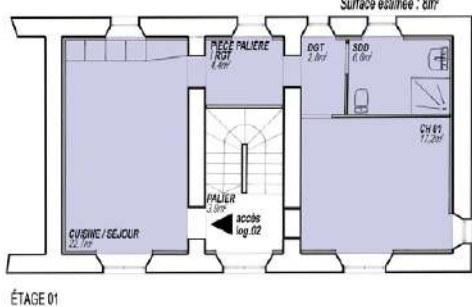
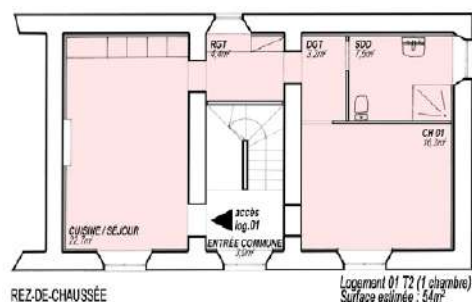
La commune dispose aujourd'hui d'un ancien presbytère vacant situé au cœur du centre-bourg. Voulant valoriser et pérenniser son patrimoine, la collectivité a sollicité le CAUE pour étudier différentes hypothèses et nouveaux usages que pourrait accueillir ce bâtiment.

Les conseils apportés ont décidé les élus à conserver le bien et à le transformer en logement locatif. Une enveloppe financière de travaux a été allouée pour le projet et une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée avec l'accompagnement du CAUE. Un architecte a été retenu et le travail de conception est en cours.



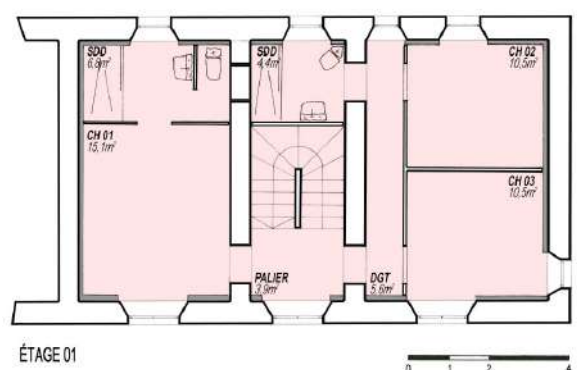
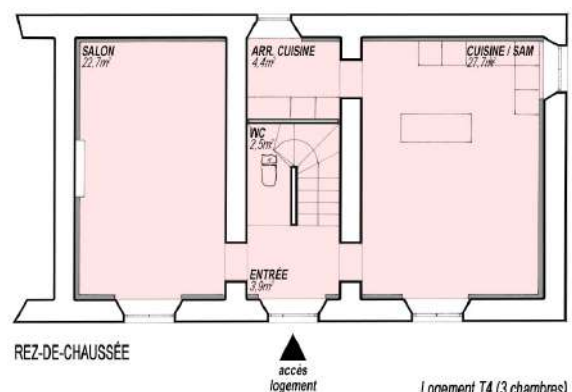
Repérage photographique

Hypothèse : deux logements superposés



Etat existant

Hypothèse : un seul logement



SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY \

\ Construction de l'école élémentaire

2571 habitants



La commune de Saint-Martin-de-Fontenay souhaitait construire un bâtiment pour remplacer l'école existante. La collectivité a, dans un premier temps, sollicité le CAUE afin d'étudier plusieurs sites susceptibles d'accueillir le nouvel équipement. Le site retenu est finalement celui de l'école existante. Dans un second temps, une étude de faisabilité a été menée afin d'étudier les possibilités d'implantation de l'équipement sur le site et son rapport avec le bâtiment existant.

L'hypothèse privilégiée est celle d'un nouveau bâtiment en extension de l'école existante qui sera rénovée. Ce scénario permettrait de conserver une partie du parc existant afin d'accueillir des événements publics ou liés à l'école. Le projet est toujours en cours de réflexion.



Ecole existante - bâtiment le plus ancien vu depuis la rue de Bignan



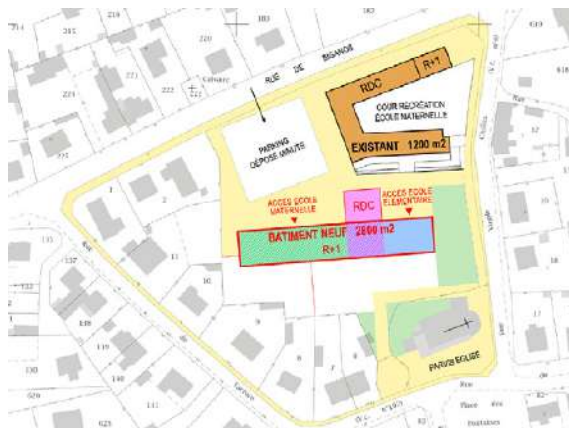
Ecole existante - modules préfabriqués dans le parc vu depuis la rue Vicie Charles

Etat des lieux

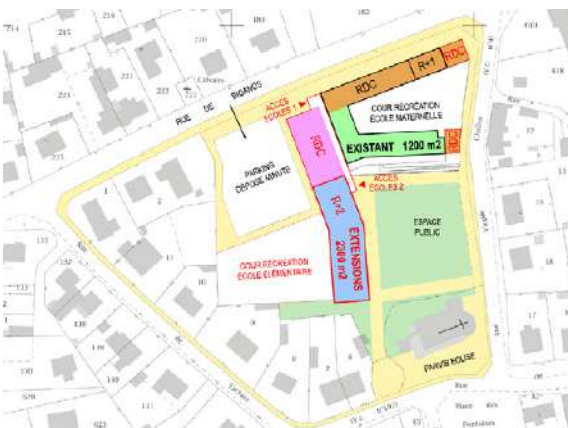
Plan masse de l'existant



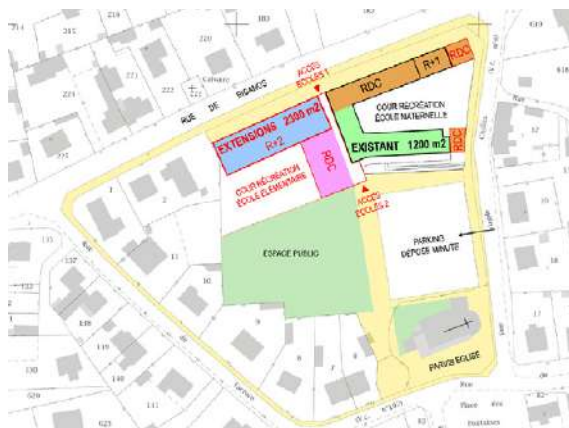
Scénario 1



Scénario 2



Scénario 3



Scénario 4



Scénario 5



TILLY-LA-CAMPAGNE \

\ Extension de la mairie et accessibilité de l'église

128 habitants



La commune de Tilly-la-Campagne souhaitait depuis plusieurs années agrandir sa mairie, pour se doter d'un bureau de secrétariat et d'une salle de conseil plus fonctionnels et permettre l'utilisation de cette dernière en salle municipale pour les manifestations communales.

Le CAUE a accompagné la collectivité dans ce projet et les nombreux échanges, traduits par différentes hypothèses d'aménagement, ont permis de clarifier les besoins réels et d'ajuster le programme. Trois équipes de maîtrise d'œuvre ont ensuite été sélectionnées pour remettre une esquisse, ce qui a permis aux élus de choisir le projet le plus adapté à leurs besoins.

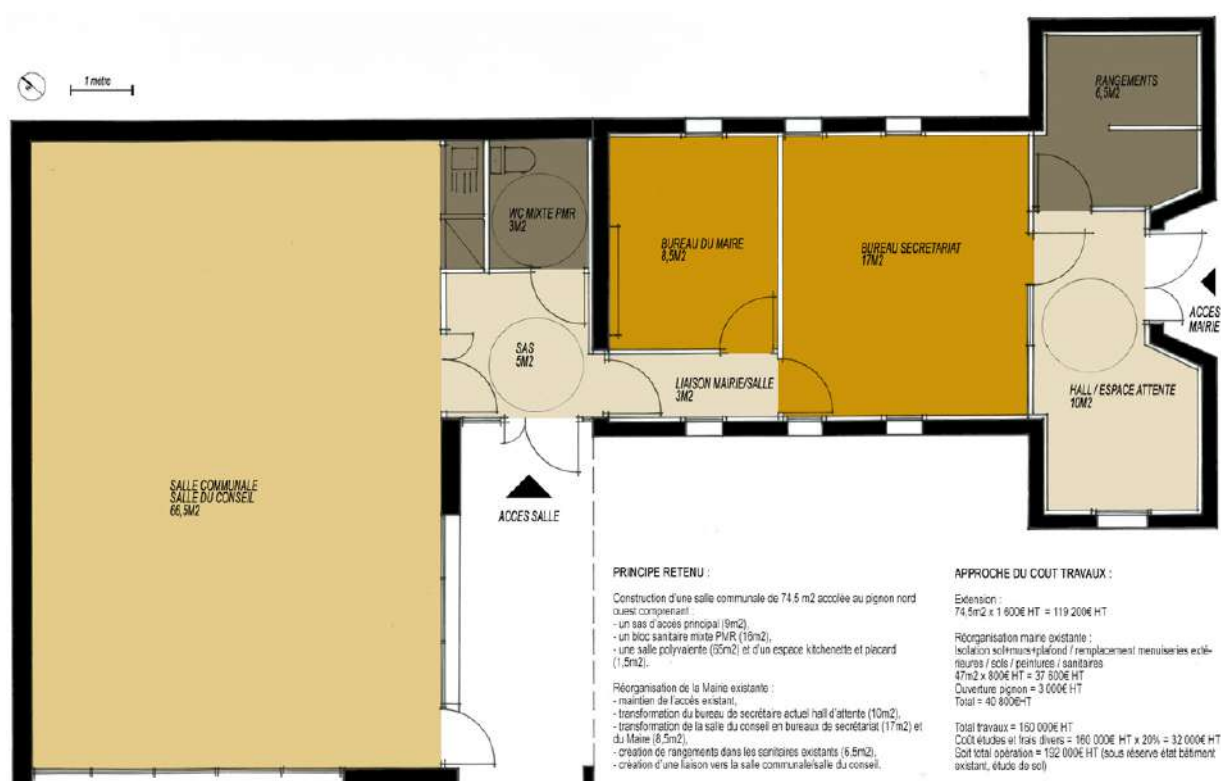


La mairie

Hypothèse d'aménagement de la mairie



Hypothèse d'aménagement des espaces publics et rampe PMR de l'église



TILLY-SUR-SEULLES \

\ Recomposition urbaine et construction d'une maison médicale/logements/commerces

1519 habitants

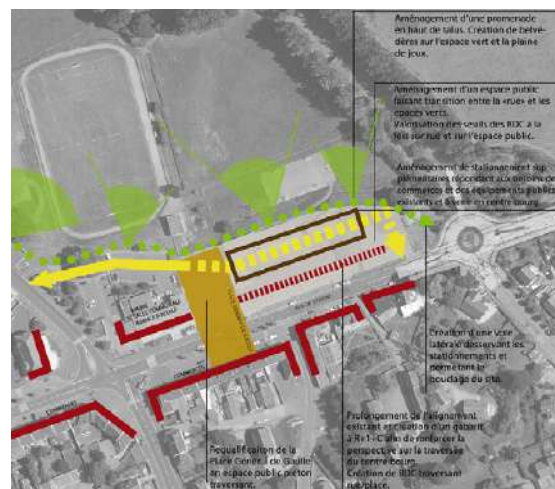


En 2009 et suite à un accompagnement du CAUE, la communauté de communes Val de Seulles et la commune de Tilly-sur-Seulles faisaient le choix de transférer leur école primaire présente en cœur de bourg, pour libérer un foncier permettant d'envisager une opération de renouvellement urbain (commerces, services et logements).

En 2015 le projet de création d'un «pôle de santé» et de construction d'une nouvelle pharmacie émerge et trouve sa place sur ce secteur. Le CAUE, à nouveau contacté pour cette opération, a mis en exergue l'enjeu d'une réflexion de recomposition urbaine plus globale à l'échelle de l'ilot.

Un principe d'aménagement a traduit cet enjeu et a porté une vision stratégique et optimale en terme de programmation et de fonctionnement urbain.

Le CAUE accompagne désormais la collectivité en vue du recrutement d'un maître d'œuvre.

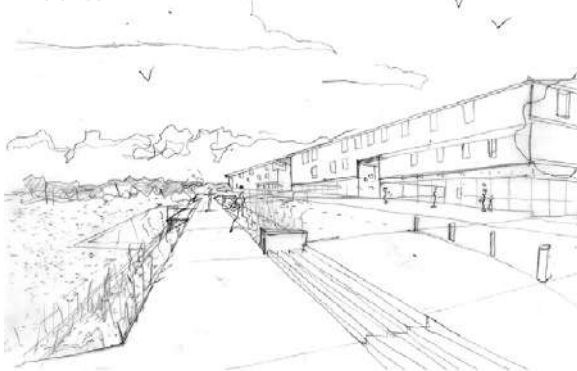


Enjeux de recomposition urbaine

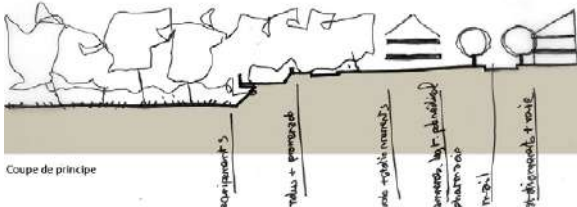


Principe d'aménagement

Ambiance



Ambiance depuis la promenade / les belvédères



Coupe de principe

Vue de la Place Général de Gaulle depuis le parvis de la Mairie



\ ILS EN ONT PARLÉ \

« Les travaux du nouveau groupe scolaire débuteront au printemps » - Tilly-sur-Seulles, Ouest France, janvier 2015

Le CAUE propose ses compétences en matière de planification et d'urbanisme réglementaire et opérationnel à l'ensemble des collectivités du Calvados. En exécution de la mission qui lui a été confiée par le Conseil Départemental dans le cadre de sa politique d'aide aux communes et à leurs groupements, le CAUE apporte son assistance pour guider les élus dans l'élaboration, la révision et l'application de leurs documents d'urbanisme : schémas de cohérence territoriale (SCoT), plans locaux d'urbanisme communaux ou intercommunaux, et carte communale.

Le CAUE apporte son conseil aussi bien sur les procédures, les enjeux et les options stratégiques (SCoT ou PADD -projet d'aménagement et de développement durable-), que sur l'aspect qualitatif de l'élaboration des documents et l'organisation de la concertation.

Le CAUE assure également un accompagnement pour la réalisation des opérations d'urbanisme. Il conseille les collectivités dans leurs décisions liées à l'aménagement du territoire et au développement local.

L'année 2015 a été particulièrement marquée par l'accompagnement de nombreux PLU intercommunaux.

Les pages suivantes présentent quelques dossiers démontrant la diversité des interventions du CAUE.

Les conseils rendus \

33

| SCoT PRÉ-BOCAGE | SCoT Bessin | CDC D'AUNAY CAUMONT INTERCOM, élaboration d'un PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) | CDC DU

BÉNY-BOCAGE, commune de Campeaux, réflexions préalables sur l'aménagement d'un terrain communal, schéma d'aménagement | CDC DE TRÉVIÈRES, élaboration d'un PLUi | CDC ISIGNY GRANDCAMP INTERCOM, élaboration d'un PLUi | CDC INTERCOM BALLEROY LE MOLAY-LITTRY, élaboration d'un PLUi | CDC VILLERS-BOCAGE INTERCOM, élaboration d'un PLUi | CDC INTERCOM SÉVERINE, élaboration d'un PLUi | VALLÉE DE L'ORNE ET EVRECY ORNE/ODON, charte d'urbanisme | AMAYÉ-SUR-ORNE, dossier de consultation, cahier d'enjeux, révision de POS en PLU | BEAUMONT-EN-AUGE, aménagement du cœur de bourg | BELLENGREVILLE, élaboration d'un PLU | BROUAY, dossier de consultation, cahier d'enjeux, révision de POS en PLU | CHEUX, réflexions préalables sur la valorisation de la place Courteheuse, schéma d'aménagement | DÉMOUVILLE, étude urbaine de la zone à urbaniser du PLU en cours | DOUVRES-LA-DÉLIVRANDE, cahier des charges, cession de terrain, site de la Baronnie | FALAISE, modification du PLU | GONNEVILLE-EN-AUGE, révision du POS en PLU, cahier d'enjeux, dossier de consultation | LUC-SUR-MER, aménagement du front de mer | Périers-sur-le-Dan, révision du POS en PLU | POTIGNY, dossier de consultation, cahier d'enjeux, révision de POS en PLU | SAINT-PIERRE-SUR-DIVES, cahier des charges, cession de terrain, boulevard Colas | SAINT-AUBIN-D'ARQUENAY, révision du POS en PLU | SAINT-CONTEST, étude urbaine | SAINT-GERMAIN-DU-CRIOULT, révision du POS en PLU, cahier d'enjeux, dossier de consultation | SAINT-SYLVAIN, dossier de consultation, cahier d'enjeux, révision de PLU | SAINTE-HONORINE-DU-FAY, aménagement de cœur de bourg | SANNERVILLE, révision du POS en PLU, cahier d'enjeux, dossier de consultation | SOUMONT-SAINT-QUENTIN, aménagement d'une voie verte, enjeux de site | TOUFFRÉVILLE, révision du PLU, cahier d'enjeux, dossier de consultation | TOURNAY-SUR-ODON, aménagement de la ZA | VACOGNES-NEUILLY, réflexions préalables sur l'aménagement d'un terrain communal, schéma d'aménagement |

\ ILS EN ONT PARLÉ \

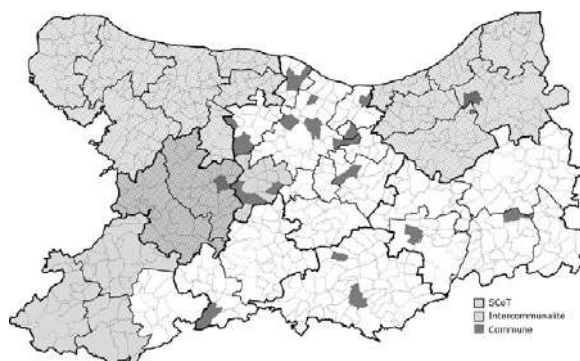
« Vœux : Il va falloir faire plus ou autant, avec moins » - Gonneville en Auge, Ouest-France, janvier 2015

« Les vœux de la commune : une première » - Combray, Ouest-France, janvier 2015

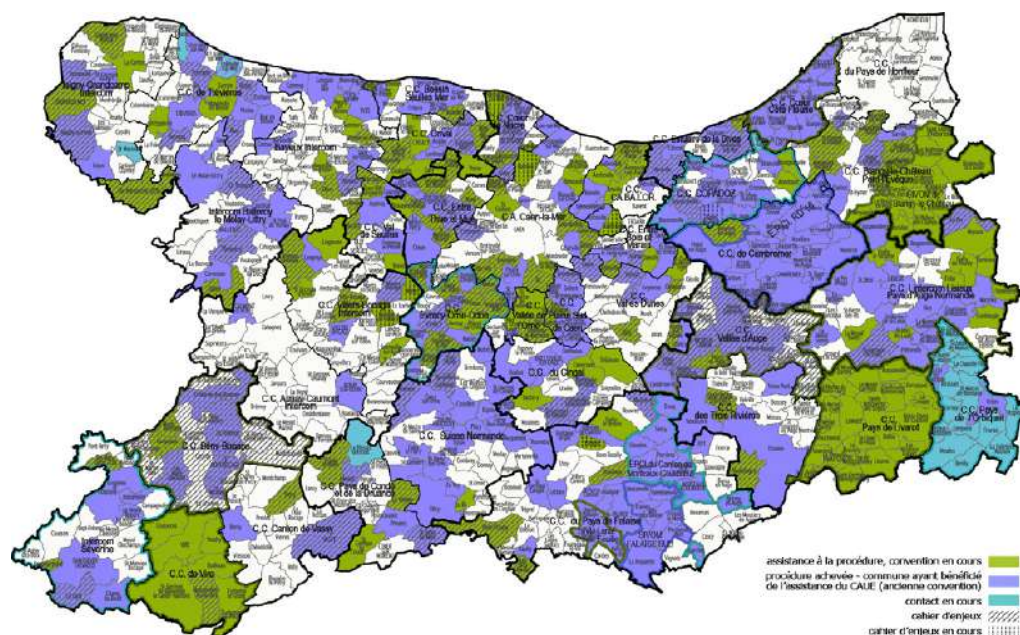
« Cadre de vie : le secteur de l'église est une priorité » - Gonneville en Auge, Ouest-France, mars 2015

« Bientôt la dernière ligne droite pour la voie verte » - Soumont-Saint-Quentin, Ouest-France, mai 2015

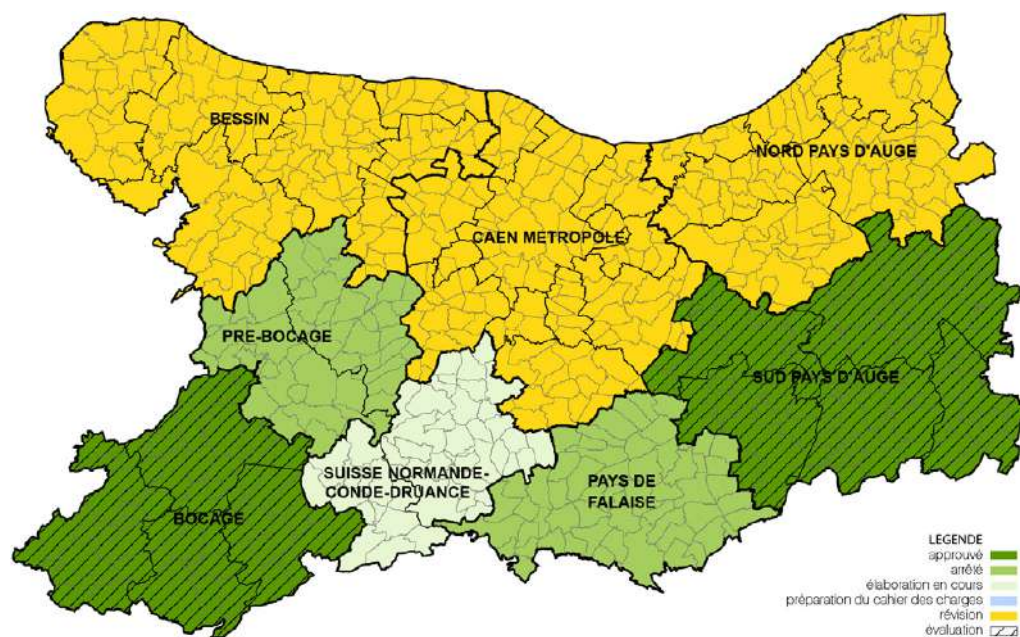
« Le plan local d'urbanisme a été approuvé par le préfet » - Mandeville-en-Bessin, Ouest-France, juillet 2015



Mission d'assistance départementale de conseil en urbanisme \



\ Suivi des démarches : les P.L.U. et les cartes communales



\ État d'avancement des SCoT et rôle du C.A.U.E.

SCOT BESSIN

Animation InterSCOT - Participation à des opérations de sensibilisation - Information auprès des élus - Suivi - Accompagnement

SCOT PRE-BOCAGE

Animation InterSCOT - Suivi et accompagnement technique

SCOT BOCAGE

Animation InterSCOT - Participation à des opérations de sensibilisation - Information auprès des élus - Travail sur cahier des charges

SCOT PAYS DE FALAISE

Animation InterSCOT - Suivi et accompagnement technique

SCOT CAEN METROPOLE

Animation InterSCOT - Participation à des groupes de travail thématiques (ex : traduction de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme)

SCOT NORD PAYS D'AUGE

Animation InterSCOT - Suivi - Accompagnement

SCOT SUD PAYS D'AUGE

Animation InterSCOT - Suivi et accompagnement technique

SCOT SUISSE NORMANDE-CONDE-DRUANCE

Animation InterSCOT - Suivi et accompagnement technique

PLU intercommunal \

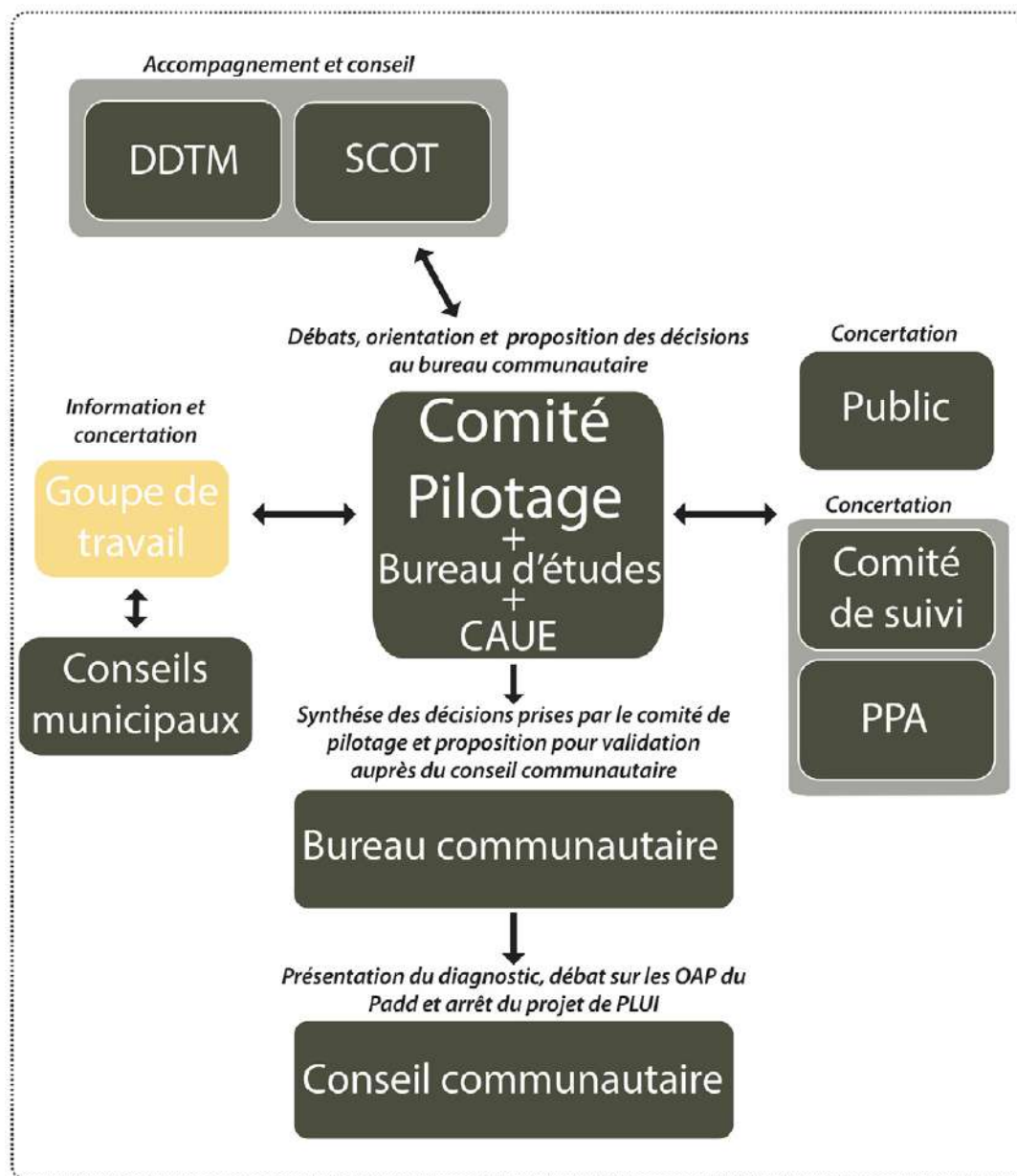
\ Mise en place de chartes de gouvernance

Dans le cadre de l'élaboration des PLUi, le CAUE conseille les collectivités dans la mise en place de chartes de gouvernance. Elles ont pour objectif de définir les modalités de collaboration entre les communes et les communautés de communes. Les principes affirmés dans la charte de gouvernance consistent à garantir le respect de la double échelle des collectivités concernées : les communes qui sont garantes de la proximité et du lien avec les réalités locales, et la communauté de communes, qui est garante d'un aménagement cohérent et solidaire du territoire communautaire.

Pour cela, le CAUE propose aux élus la mise en place d'un groupe de travail constitué de quelques élus et de techniciens, qui fera le lien entre les conseils municipaux et le comité de pilotage en charge du PLUi. Il sera sollicité pour des recueils d'informations, faire remonter des points de vigilance ou des points d'arbitrage.

Il aura avant tout un rôle de relais technique, auprès des maires et des conseils municipaux, de la procédure administrative liée au PLUi.

\ Exemple d'organigramme fonctionnel d'une charte de gouvernance



CDC DU BÉNY-BOCAGE, commune de Campeaux \

\ Réflexions préalables sur l'aménagement d'un terrain communal, schéma d'aménagement



Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, la commune de Campeaux a sollicité le CAUE afin de mener une réflexion sur l'aménagement de deux parcelles communales (5,5 ha), situées à proximité d'équipements communaux et intercommunaux (cimetière, groupe scolaire ...).

Le CAUE a proposé de réserver l'une des deux parcelles, au confortement de l'offre en équipements publics (city-stade, jeux, stationnement) et d'aménager l'autre, afin de permettre la construction de logements, ainsi que la réalisation d'une voie de transit destinée à sécuriser les déplacements à l'intérieur du bourg.

Les principales caractéristiques du site à aménager sont les suivantes :

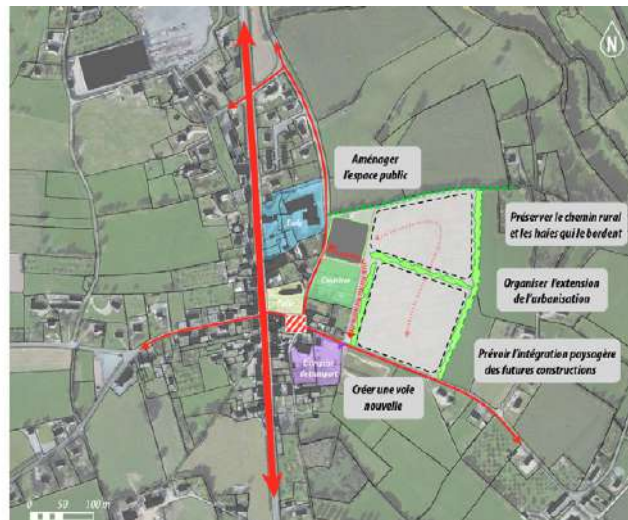
- ❑ Deux parcelles communales d'une surface globale de 5,5 ha (1 ha + 4,5 ha)
=> parcelles ZE 0127 et ZE 0128
- ❑ La parcelle ZE 0128 est traversée par une ligne électrique moyenne tension
- ❑ Une situation stratégique due à la proximité d'équipements communaux et intercommunaux (cimetière, groupe scolaire)
- ❑ Des difficultés de circulation sur la portion Sud de la rue des écoles (ainsi que sur la place de l'église et la partie Ouest de la rue des basiers)
- ❑ La présence aux abords du site d'une entreprise de transport de voyageurs



Le site

Les principaux enjeux liés à l'aménagement de ce site :

- ❑ Aménager l'espace public compris entre les 2 équipements qui sont le groupe scolaire et le cimetière. En effet, cette parcelle constitue une « entasse » entre le bourg actuel et son extension projetée
=> parcelle ZE 0127 d'une surface d'environ 1 ha
- ❑ Préserver et valoriser les éléments de paysages qui bordent le site
- ❑ Créer une nouvelle voie de circulation afin de sécuriser la circulation sur la partie Sud de la rue des écoles et d'assurer la desserte de ce nouveau quartier
- ❑ Prévoir l'intégration paysagère de ce nouveau secteur urbanisé par la mise en place d'un traitement paysager adapté
- ❑ Organiser l'extension de l'urbanisation communale par la définition d'une trame viaire adaptée et l'identification de plusieurs phases d'ouverture à l'urbanisation



Les enjeux d'aménagement

- ➔ 1 des 2 parcelles communales (la ZE 0127) entièrement vouée aux espaces publics : Parking, City-stade, Jeux pour enfants, Tables pique-nique
- ➔ Une voie principale de desserte réduite au minimum par sa localisation en marge des espaces à aménager
- ➔ Une trame secondaire (assurant la desserte des futures opérations de logement) reliée en 2 points à cet axe principal



Les hypothèses d'aménagement - variante

CDC INTERCOM SÉVERINE - commune de Saint-Sever \

\ Élaboration d'un PLUi

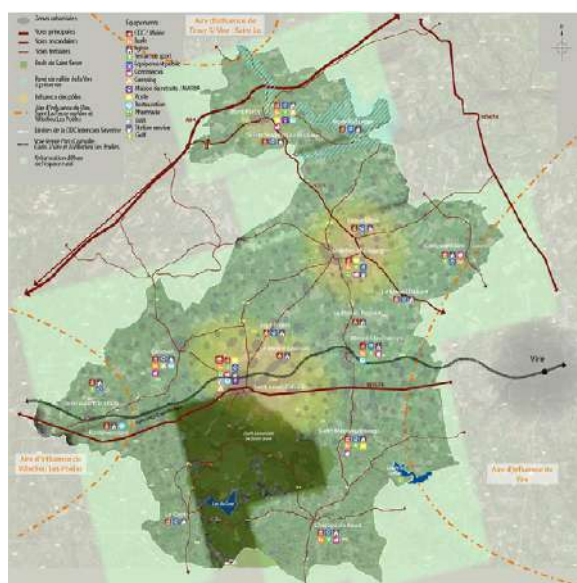
CDC 7226 habitants
1295 habitants



Le CAUE a accompagné l'Intercom Séverine dans la rédaction de son cahier des charges pour la réalisation d'un PLUi. À cet effet, le CAUE a organisé plusieurs ateliers et tables rondes avec le bureau communautaire, afin de définir les attentes des élus sur la spécificité du territoire.

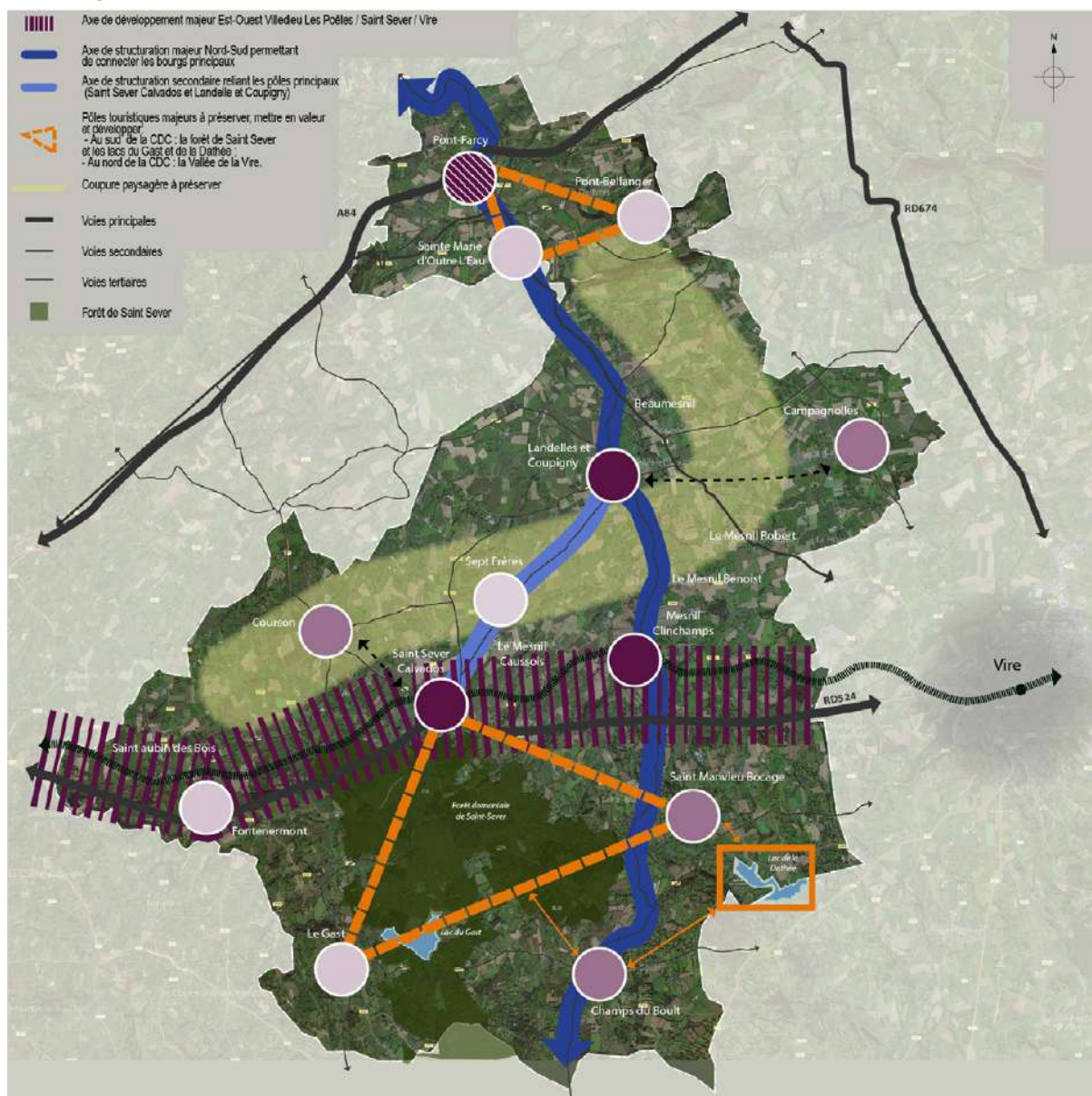
À l'issue des ateliers, le CAUE a proposé deux cartes à l'échelle de la communauté de communes.

Elles ont permis de contextualiser certaines problématiques du territoire et de faire ressortir des enjeux à l'échelle du territoire intercommunal, synthétisant une approche de terrain, d'analyse spatiale et un inventaire des souhaits des élus.



Carte de diagnostic

Carte d'enjeux



CHEUX \

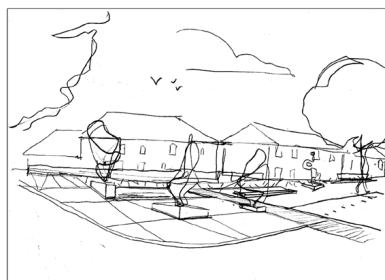
\ Réflexions préalables sur la valorisation de la place Courteheuse, schéma d'aménagement

1277 habitants



La commune de Cheux a pris contact avec le CAUE afin de lancer une réflexion sur l'aménagement de la place Courteheuse, espace public majeur de la commune (près de 4000 m²), mais sans fonction urbaine véritablement affirmée.

La proposition d'aménagement, illustrée par des croquis d'ambiance, tend à faire de cet espace un véritable lieu de vie pour l'ensemble des habitants, à même d'assurer la liaison entre deux secteurs de la commune et de respecter les besoins et usages actuels des riverains (accès aux parcelles, stationnement...).



La place Courteheuse

→ Le bout de la place, coté cœur de Bourg, pourrait être l'espace des arts et de l'eau. En effet, il convient de marquer fortement cet endroit de la place, vecteur de son identité, et de n'envisager le stationnement que de manière légèrement excentrée.



Square : présence du végétal en milieu urbain



Jardin thérapeutique



Assises variées



Emmarchement (placé haute / basse)



Jeux urbains



Jeux ou assises ?



Art ou mobilier urbain ?



Jardin fleuri ou espace pédagogique ?



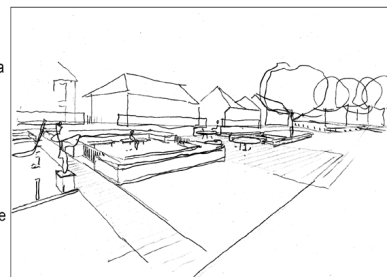
Emmarchement ou théâtre urbain ?



Présence de l'eau dans un aménagement urbain

La place Courteheuse

→ Une des séquences de la place devra être traitée à la façon d'un « enclos » afin que les enfants les plus jeunes puissent disposer d'un espace sécurisé, au cœur de cet aménagement. Ce lieu devra toutefois être « ouvert » visuellement sur le reste de la place.



L'embranchement

→ La transition entre la place Louis Boutrois et la place de la Mairie devra être traitée par un emmarchement, à même de garantir le lien entre les différents espaces publics de la commune. La place de la Mairie conservera son caractère végétal, mais deviendra un véritable lieu de vie.

Simulation d'ambiances

Quelques références

01/ de proposer un aménagement de la place par séquences (la place des arts et de l'eau, le jardin...) composant un tout cohérent.

02/ de renforcer l'offre de stationnement aux abords des commerces et services.

03/ de proposer des aménagements et un mobilier urbain qui offre la possibilité de s'asseoir et permette à tous d'occuper l'espace public.

04/ d'assurer un lien piéton sécurisé entre les différents espaces publics (places).

05/ de réaliser une contre allée à même d'assurer la desserte des logements bordant la place (voirie partagée / sens unique).

06/ de sécuriser la traversée du bourg par la RD 83 (sécurisation/matérialisation des traversées).

07/ de dimensionner et localiser le stationnement en respectant l'ensemble des besoins (commerces, services et des logements).

08/ de prévoir un espace clos afin de garantir la sécurité des plus jeunes.

09/ de réaménager la place de la mairie (en lien avec la place Courteheuse) en affirmant son caractère végétal. Le lien avec la place Louis Boutrois pourrait être traité sous forme d'un vaste emmarchement.

00/ de créer une place institutionnelle sur le parvis de la Mairie (place Louis Boutrois) ou pourraient être regroupés l'ensemble des monuments institutionnels et/ou de mémoire.



Programme d'aménagement

SANNERVILLE \

\ Révision du POS en PLU, cahier d'enjeux, dossier de consultation

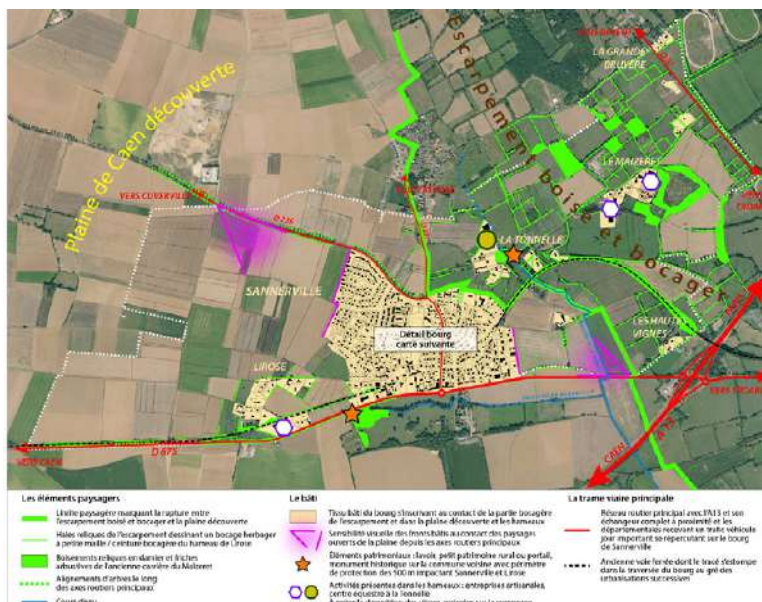
1756 habitants



Dans le cadre de sa mission d'assistance en urbanisme auprès des collectivités, la commune a sollicité le CAUE pour l'élaboration de son PLU. L'intervention porte notamment sur la réalisation d'un cahier d'enjeux, qui vise à proposer aux élus un premier regard sur leur territoire.

Cette étude est un des éléments du cahier des charges établi pour la consultation et le choix du bureau d'études, qui aura en charge l'élaboration du PLU. Les principaux enjeux sur Sannerville sont liés à la question de l'extension urbaine et de ses limites et à celle du renouvellement urbain en cœur de bourg autour des équipements.

Les composantes du territoire



Les enjeux



Les enjeux paysagers

- Préserver le paysage boisé et bocager du coteau
- Maintenir les riches terres agricoles de la plaine

Les hypothèses de développement et d'aménagement

- Trouver une limite à l'extension urbaine :
 - intégration du hameau de Lirose ?
 - réflexion sur les voiries, les connexions piétonnes, les espaces verts et la typologie du bâti (individuel, intermédiaire, collectif...)
- * Projet d'une voie de desserte / déplacement pour restructurer le trafic routier et surtout celui des poids lourds dans le bourg

- Étendre l'activité économique aux entrées est* et ouest du bourg ?
- * Projet d'extension de la ZA à l'est

- Créer une transition végétale pour atténuer l'impact des fronts bâtis sur la plaine

- Poser la question de la limite à l'urbanisation au nord, au regard du contexte paysager (cadre bocager et patrimoine/activité équestre hameau de la Tonnelles et de la limite physique créée actuellement par la RD 228)

- Déplacer les équipements sportifs* ?
- * Un des axes de réflexion de la commune : déplacement à l'est vers la ZA avec création d'espaces culturels ?

- Dans l'hypothèse du déplacement des équipements sportifs : aménagement du terrain libéré pour un renouvellement urbain avec un programme de logements (densité) et coulée verte se connectant aux quartiers, aux équipements publics et aux liaisons piétonnes existantes

- Transformer l'ancienne voie de chemin de fer en voie verte en essayant de reconstituer son trajet de Giberville à Lirom ?

- Valoriser les espaces verts existants :
 - îlot paysager de la mairie comme un point d'accroche central dans l'hypothèse de l'aménagement urbain et paysager du terrain « de sport et de la reconstitution de la voie verte »
 - placettes en herbe dans le tissu bâti à paysager dans l'hypothèse de la voie verte

- Réaménager les voies structurantes du bourg trop larges et très fréquentées (lien avec l'hypothèse d'une nouvelle desserte à l'ouest ?)

- À noter : la coexistence des engins municipaux circulant par ces voies depuis l'îlot de la mairie

- Tronçon aménagé

- Entrepôt artisanal / Centre équestre
- Éléments patrimoniaux
- Zones d'activités
- Communes de proximité
- Liaisons piétonnes

\ ILS EN ONT PARLÉ \

« Le Plan Local d'Urbanisme présenté pour les vingt ans à venir » - Sannerville, Ouest-France, juin 2015

SAINTE-HONORINE-DU-FAY \

\ Aménagement du cœur de bourg

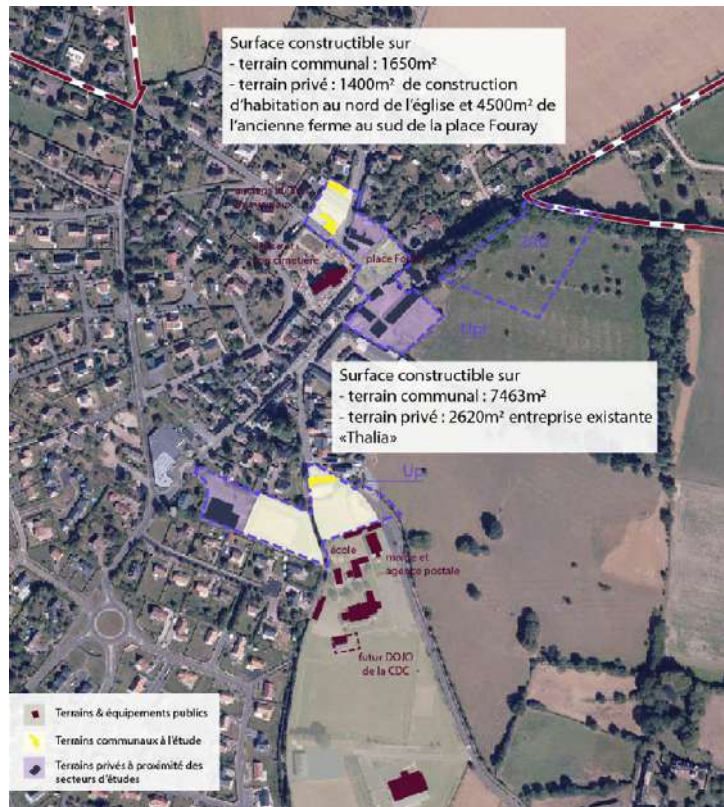
1314 habitants



La commune de Sainte-Honorine-du-Fay a contacté le CAUE pour une étude d'aménagement sur l'ensemble des terrains communaux situés dans le centre-bourg : l'ancien terrain de football, le terrain au Nord de la mairie, acquis par la commune via un portage EPFN, et le terrain des anciens ateliers municipaux et de l'ancien dojo.

Dans un objectif de sensibilisation, le CAUE a proposé différentes hypothèses d'aménagement en faisant varier les typologies de logement, ainsi que les densités dans le respect des orientations du PLU.

Ce travail a permis de fixer avec les élus un programme réaliste avant de s'engager dans une étape plus opérationnelle.



Zoom sur le site

Secteur de la mairie - hypothèse du PLU

PARCELLE OUEST: 6 288 m²

- Logements individuels groupés: 19
 surface parcelles: 240 m² x 9
 250 m² x 4
 230 m² x 4
 260 m² x 1
 345 m² x 1

TOTAL: 19 logements
 ratio: 30 logements / hectare

PARCELLE EST: 3 795 m²

- Logements intermédiaires: 10
- Logements individuels groupés: 6
 surface parcelles:
 de 200 m² à 270 m²

TOTAL: 16 logements
 ratio: 42 logements / hectare

TOTAL: 10 083 m²
35 logements
ratio: 35 logements / Ha

- Nouveaux logements
- Bâtiment démolir
- Espace public



En matière de paysage, le conseil aux collectivités locales du Calvados reste la mission prépondérante du CAUE. Elle permet tout d'abord aux élus locaux d'assurer dans de bonnes conditions leurs obligations de maîtres d'ouvrage public :

- | dans l'approche de la faisabilité de leurs opérations d'aménagement,
- | dans la définition de leurs besoins et de leurs attentes,
- | dans l'aide au recours à une maîtrise d'œuvre compétente parfois pluridisciplinaire pour la concrétisation de leurs projets.

Les missions confiées au CAUE oscillent autour de quatre thématiques, en grande majorité sur des territoires ruraux, à savoir :

- | les études de grand paysage comme par exemple, l'élaboration d'une charte de qualité, d'identité des territoires et des paysages singuliers en Basse-Normandie, les réflexions sur la gestion et la fermeture des vallées,
- | les réflexions préalables à l'aménagement d'espaces publics, citons notamment, les places de centre bourg, la valorisation d'un patrimoine bâti, la requalification d'espaces mutables en parcs ou espaces récréatifs, les espaces extérieurs des équipements, la création ou l'extension de cimetières, les réflexions sur l'aménagement de stationnements,
- | les traversées de bourgs, concernant la requalification de l'ensemble du bourg sur des problématiques urbaines et paysagères,
- | et enfin, une thématique plus large abordant la gestion et l'entretien des grands espaces, la gestion différenciée, notamment dans le cadre de patrimoine bâti historique ou d'Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Les pages suivantes présentent quelques dossiers démontrant la diversité des interventions du CAUE.

Les conseils rendus \

10

| AUDRIEU, réflexions préalables à l'aménagement de la station TER et à la création d'un espace récréatif | BOULON, réflexions

préalables à l'aménagement d'espaces récréatifs et d'une liaison douce continue sur le centre bourg de la commune | CAUMONT-L'ÉVENTÉ, réflexions préalables sur la valorisation de la traversée de bourg | LION-SUR-MER, réflexions préalables sur la valorisation et la restructuration du centre ville | LOUVIGNY, réflexions préalables d'aménagement sur la gestion et l'entretien d'un boisement en centre bourg | MANNEVILLE-LA-PIPARD, réflexions préalables sur la valorisation des abords de la mairie | PIERREFITTE-EN-AUGE, réflexions préalables à l'aménagement de la place du village / route de Saint-Hymer/RD 280 a | RYES, réflexions préalables à l'aménagement d'une aire de stationnement et d'accueil des bus scolaires | SAINT-LAURENT-SUR-MER, réflexions préalables pour le réaménagement des parkings d'Omaha-Beach sur la RD 517 | TROIS-MONTS, réflexions préalables pour l'aménagement d'une liaison piétonne en centre bourg |



\ ILS EN ONT PARLÉ \

« La commune se rassemble autour d'une place du village » - Blay, Ouest-France, avril 2015

AUDRIEU \

\ Aménagement de la station TER et création d'un espace récréatif

1039 habitants



La commune a pris contact avec le CAUE pour un conseil concernant l'aménagement des abords de la station TER, porté par la commune et le conseil régional de Normandie. La parcelle très en longueur, est classée en zone U, sa superficie est de 15400m², soit environ 1,5 ha. La municipalité souhaitait revoir l'offre de stationnement pour les véhicules légers, la desserte du bus scolaire, l'intégration d'une liaison piétonne interquartier, et la gestion de cette parcelle pour intégrer un espace d'agrément pour les habitants du quartier.

Les réflexions menées en commun avec le CAUE et la collectivité d'Audrieu, ont permis d'évaluer les réels besoins pour envisager le réaménagement global du site de la Gare.

Le CAUE est en attente de décision de la collectivité qui souhaite réaménager en plusieurs phases, et faire appel à une équipe de maîtres d'œuvre.

• la problématique de la place de la voiture au sein du quartier

Quelle place faut-il accorder à la voiture dans le quartier ?
Faut-il mutualiser les stationnements ?

La mutualisation et l'externalisation des stationnements pour les véhicules permet de limiter l'accès des voitures au sein du quartier et de dimensionner les voies en conséquence. Des voies mixtes de 4m de large suffisent à une desserte occasionnelle et aux passages des camions pompiers.



stationnement traité avec un double alignement d'arbres comme une place

Éléments de composition



parking végétalisé et places avec matériaux de sol différenciés



répartition des usages (BU, VL et piétons) sur une simulation d'un mobipôle à Reuil-malmaison



stationnements terre-pierre

Hypothèse d'évolution



PIERREFITTE-EN-AUGE \

\ Aménagement de la place du village
route de Saint-Hymer/RD280a

156 habitants



Dans une démarche globale de requalification du centre bourg, le maire a pris contact avec le CAUE pour obtenir une réflexion d'ensemble sur l'amélioration du cadre de vie de sa commune.

Tout d'abord, le CAUE a répondu sur la réhabilitation de l'ancien presbytère en gîte communal et dans un deuxième temps, sur l'aménagement du cœur de bourg. Une réflexion a été proposée portant sur le réaménagement de la place principale du cœur de bourg, et sur la route départementale, route de Saint-Hymer qui la longe, ainsi que sur l'extension du parking de la salle des fêtes avec les matériaux en place.



point infos : point infos : panneaux d'affichage communal et intercommunal regroupés ou mutualisés

parking
parking planté 50% terre-pierre 50% graviers
bande stationnements 24 places
espace polyvalent dans la continuité de l'entrée de la mairie

aménagement de bande plantée enherbée et de haie de charmilles (cf parking Abbaye d'Ardenne à Caen)

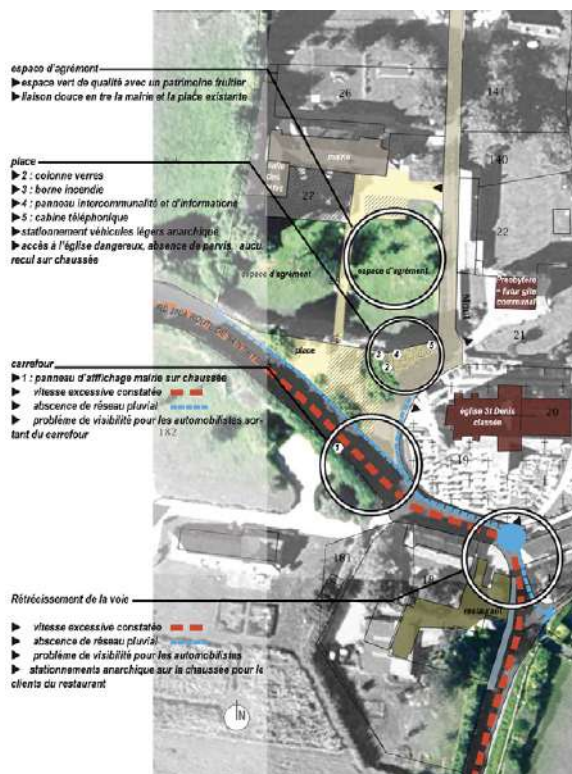
place du village
conservation des beaux sujets existants
colonnes à verres intégrées à l'aménagement
Bancs, tables de pique nique sur pelouse
point infos : panneaux d'affichage communal et intercommunal regroupés ou mutualisés
haies de charmilles, écran protecteur sur l'espace public

stationnements

point infos

parvis de l'entrée commune cimetière/église identifiée et marquée par un matériau dans la continuité de l'aménagement

plateau limité à 30km/h



Perception du site



Programme

L'ACCOMPAGNEMENT POUR LES « REMISES DE PRESTATION »

INTENTION D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE \

\ Communauté de communes l'Intercom Séverine : expression d'une démarche de travail

\ L'intention d'aménagement

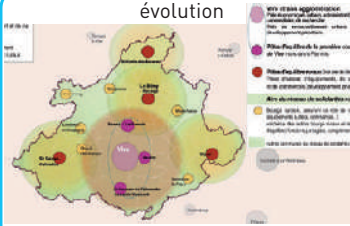
Pour la consultation du PLUi de l'Intercom Séverine, il a été demandé aux bureaux d'études retenus dans le cadre de la candidature, de produire des intentions d'aménagement. Le rendu de cette prestation de 8 planches est détaillé dans une note du cahier des charges travaillée avec les élus. Cette prestation indemnisée est présentée pendant 40 minutes par les candidats auprès des élus. Elle permet aux élus d'échanger avec le bureau d'études plus facilement car elle concerne directement leur territoire. Elle facilite le choix du candidat retenu.

L'objectif premier de cette démarche est de replacer le projet au cœur de la planification.

Ils sont « lauréats » :

- | Mandataire : VEA - Ville En Atelier
- | Sous-traitant : Inddigo
- | Sous-traitant : Chambre d'Agriculture du Calvados

Contexte supracommunal en évolution



SCOT - Lois ALUR, Grenelle, ENE, LAAF...

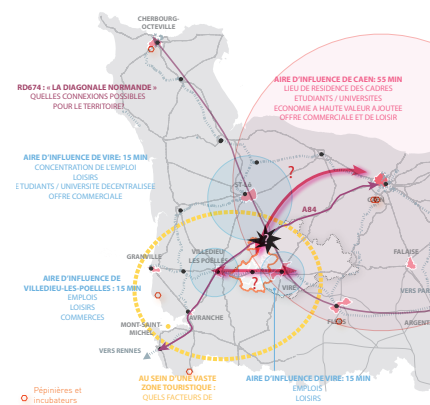
Un territoire à l'interface de différentes dynamiques

- Un développement démographique à maîtriser et à organiser sur le territoire ? Quel développement pour demain quand le territoire dépasse aujourd'hui les objectifs de construction du SCOT du Bocage ?
- Un **niveau d'équipement** à maintenir et à développer afin d'assurer une **cohérence entre le projet de l'Intercom le SCOT et la nouvelle interco** ?
- Valoriser la **matrice agro-naturelle** du territoire notamment au sud ? (lisières/interfacing usages, fonctions)
- Une politique de déplacement volontariste à affirmer et valoriser pour ancrer le territoire dans une **approche contemporaine de la ruralité** ?
- Inscrire le **développement économique** du territoire dans une **logique d'interface** entre le SCOT du Bocage et celui de la baie du Mont-Saint-Michel ?
- **QUEL PROJET DE TERRITOIRE VS QUELLES DYNAMIQUES SUPRATERRICTORIALES ?**

Analyser

Une cohérence territoriale à organiser, une singularité à faire émerger, **une mise en capacité du territoire à provoquer, une nouvelle histoire à raconter**

Un territoire à la recherche d'un positionnement stratégique ?



L'influence des territoires voisins, un levier pour le développement de l'intercom ?

- Un territoire enclavé > **quelles connexions possibles** via la RD524, l'A84 et le fer ?
- Transformer les portes d'entrée du territoire en vitrines ouvertes sur les axes qui le traversent ou le longent et en tenant compte de leurs différentes échelles de rayonnement ? (économie, patrimoine, loisirs ?)
- 64% des actifs travaillent hors du territoire : **quelle répartition de l'habitat et des mobilités pour optimiser ces flux ?**

Premières impressions de terrain : un territoire confidentiel et préservé ?



UN PAYSAGE PRÉSERVÉ ABRIANT UN PATRIMOINE NATUREL ET HUMAIN REMARQUABLE

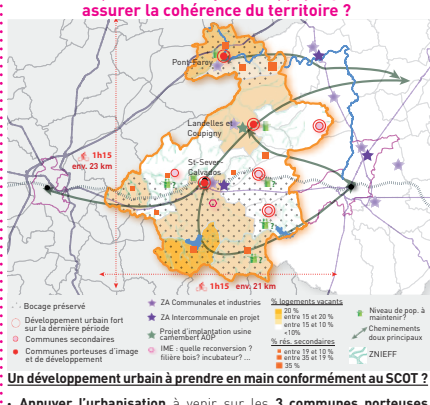
UN BOCAGE PRÉSERVÉ ET HUMIDE, DE VASTES ESPACES BOISÉS, DE NOMBREUSES EXPLOITATIONS ET DE L'ÉLEVAGE...

UN POTENTIEL DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLE, NOTAMMENT AU CENTRE-EST DU TERRITOIRE ?

LES MASQUES VÉGÉTAUX DES AXES STRUCTURANTS PARTICIPENT À LA CONFIDENTIALITÉ DU TERRITOIRE

LA NON DÉFINITION DES ESPACES PUBLICS CONTRIBUE À UNE IMAGE DÉSUËTE DE CE TERRITOIRE RURAL

Sur quels atouts majeurs s'appuyer pour assurer la cohérence du territoire ?



Un développement urbain à prendre en main conformément au SCOT ?

- Appuyer l'urbanisation à venir sur les 3 communes porteuses d'image et de développement économique pour le territoire ?
- Trouver un équilibre entre vacanciers et résidents pour un meilleur partage du territoire dans l'espace et le temps ?
- Trouver un équilibre entre construction et reconquête du parc ancien ?
- Des dépendances territoriales à assumer ?

Une armature paysagère et environnementale sur laquelle s'appuyer ?

- Un territoire qui se parcourt à pieds ou en vélo
- Des espaces naturels préservés et de qualité, une topographie à valoriser
- Un contexte favorable au développement des énergies renouvelables

Comment promouvoir un cadre de vie qualitatif, attractif et innovant tout en garantissant la préservation des éléments patrimoniaux et identitaires ?

Communauté de Commune l'Intercom SEVERINE - Intentions d'aménagement - Audition - Janvier 2016 | P.3

INTENTION ARCHITECTURALE \

\ Sainte-Honorine-du-Fay - Construction d'une salle d'évolution sportive

\ L'intention d'aménagement

Pour la réalisation d'une salle d'évolution sportive, la communauté de communes a demandé aux trois candidats retenus de remettre une intention architecturale. Ce rendu, présenté sous la forme de trois formats A3 cherche à exposer les amorces de réflexions, le parti pris retenu par l'architecte.

L'objectif n'est pas la remise de projets formalisés mais bien d'intentions architecturales permettant aux élus de choisir le maître d'œuvre sur son idée de projet. Ces planches sont présentées par les architectes lors d'une audition leur permettant d'argumenter leurs prises de position.

Ils sont « lauréats » :

- | Architecte mandataire : Atelier de Saint-Georges
- | Economie de la construction : Moteec Ingénierie
- | Bureau d'études Fluides, thermique, HQE : Wor Ingénierie
- | Bureau d'études acoustiques : Acoustibel
- | Bureau d'études structures : Oregon

1. Lire et décrypter

A. DEUX CENTRALIS AUX CARACTERISTIQUES ET AUX USAGES DISTINCTS

La commune de Sainte-Honorine du Fay se développe autour de deux axes majeurs que sont la route départementale 36 et 139. La route départementale 139 qui relie la commune d'Envercy au long principal pôle de développement d'habitat et de parcs sportifs. Le site du Centre Rural de Bouville (RD 36) est une zone accueillie de nombreux commerces qui cohabitent avec l'agriculture et le pôle de marché, le centre sportif de la commune.

A la lecture des documents d'études, il nous apparaît en effet que la commune de Sainte-Honorine dispose d'un patrimoine bâti très varié. Une zone sur la commune avec un patrimoine bâti traditionnel plus ancien (maisons en pierre de la fin du 19^{ème} siècle), la commune accueille en effet la culture et ses loisirs, constituée de constructions plus récentes aux architectures variées (Fig. 2). La construction d'une salle d'évolution sportive dans cette zone va venir renforcer cette seconde centralité, mais, la réintégration de l'ancien dans une zone d'équipement sportif offre dans la logique de développement. Toutefois la construction d'un nouvel équipement dans cette zone ou plusieurs équipements de type d'habitat collectif, soulève la question de l'architecture du projet.

Pour allouer le patrimoine d'étude est effectivement occupé par un bâtiment composé de volumes fonctionnels et une salle de réunion. Bien que celui-ci ne soit plus utilisé aujourd'hui, la commune souhaite que le projet permette la réutilisation et la venue en état de cette construction. Dans la mesure où le nouveau programme doit également intégrer des activités et des loisirs, il est en effet logique de se réapproprier ces anciens volumes. Cependant, l'implémentation du projet nous conduit par la suite à nous interroger de même un volume du bâtiment devra être aménagé pour que celui-ci puisse fonctionner avec le futur projet.

La salle sportive se trouve à l'extérieur de deux zones : d'une part la zone commerciale qui se développe à l'entrée du centre des écoles et au nord de la RD 36, d'autre part des parcelles agricoles qui s'étendent à l'est de la rue des Ecluses. La présence de nombreuses parcelles individuelles et bâties nous conduit à la question de l'implémentation d'étude soulève la question des accès et de l'entrée sur le site.

B. QUELLE APPROCHE POUR UN PROJET DURABLE

En réponse aux attentes de la maîtrise d'ouvrage, l'équipe de maîtrise d'œuvre propose de travailler sur les points suivants de manière à intégrer le projet dans une démarche durable :

- * **INTEGRER LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT** : travailler l'implémentation et l'orientation des constructions pour favoriser le dialogue avec les équipements existants ; proposer une architecture architecturale en accord avec le bâti et le paysage environnant ;
- * **FAVORISER LES DERACIEMENTS DOUX** : intégrer le projet de manière à ce qu'il soit facilement accessible à pied ou à vélo, proposer des aménagements doux ;
- * **UTILISER DES MATERIAUX DURABLES** : favoriser l'utilisation de matériaux plus locaux et réutiliser un bâtiment existant ; Si le projet le permet, utiliser des matériaux locaux (pierre provenant de carrières locales, bois français) ;
- * **MAINTENIR LA CONCOMITANCE ENERGETIQUE DU PROJET** : favoriser la recours aux énergies renouvelables en mettant en phase des dispositifs énergétiques pour la production d'eau chaude sanitaire, ventilation double flux ; concevoir des bâtiments en cohérence avec les principes de la bioclimatique pour : profiter des apports solaires, favoriser la ventilation et l'aération naturelle ;
- * **EVOLUTIVITE DU PROJET** : offrir au bâtiment un potentiel de réutilisation en proposant des espaces permettant une modularité spatiale et une reprogrammation ;

C. DEVELOPPEMENT DES TRAVAUX

PROGRAMME	SURFACE	PRIX HT/MP	TOTAL HT
Construction neuve	400m²	1700€ HT/MP	680 000€ HT
Partie réhabilitée *	750m²	1000€ HT/MP	750 000€ HT
Total partie bâtiment	1150m²	PCHBAT	1 430 000€ HT

Le développement prévisionnel effectué au travers de ce tableau de 1 430 000€ HT, ce qui est une fois déduit la partie bâtiment issue du budget de la COOP HT pour les aménagements extérieurs. Le développement du programme et des surfaces développées sont cohérents avec le programme de diagnostic, aménagé du bâtiment existant et des études de sol par la partie neuve. En effet, un développement de l'ancien ou des fondations spéciales, représentant un surcoût qui n'est pas prévu dans la répartition ci-dessus.

* la partie prévue pour la partie réhabilitée comprend : la réhabilitation complète du BCC, des locaux et bureaux, travaux travaux à l'extérieur du bâtiment.

2. Réfléchir et inventer

A. CONSTATS ET PROBLEMATIQUES DU SITE

FLUX ET ACCES : la situation des deux accès existants, l'un connecté au parking voiture relié à la rue des Ecluses, l'autre connecté aux pistes et aux vélos, connecté à un chemin piétonnier existant. Ce double accès est intéressant puisqu'il s'agit d'un double type d'usage et de deux modes de déplacement.

B. STRATEGIES ENVISAGEES EN REPONSE

FLUX ET ACCES : la situation des deux accès existants ; proposer une solution de parking vélo rue et un chemin piétonnier pour aller vers le bâtiment ; Aménager un point à vélo côté chemin piétonnier pour favoriser les déplacements doux.

INFILTRATION ET ENPIRES AU SOL : Au regard de la configuration du site et de l'implémentation des volumes existants que l'on souhaite conserver, les espaces libres sont-ils à réaménager. La réutilisation des deux salles de sport dans la logique contextuelle l'implémentation du projet et impactent fortement le site, notamment sur le niveau des circulations et des accès.

INFILTRATION ET ENPIRES AU SOL : Travailler sur une modification des salles de sport dans la logique de manière à minimiser les impacts et à créer une zone de confort pour les usagers du site.

INFILTRATION ET ENPIRES AU SOL : Travailler sur une modification des salles de sport dans la logique de manière à minimiser les impacts et à créer une zone de confort pour les usagers du site.

INFILTRATION ET ENPIRES AU SOL : Travailler sur une modification des salles de sport dans la logique de manière à minimiser les impacts et à créer une zone de confort pour les usagers du site.

3. Proposer et illustrer

A. RELATION DU PROJET AVEC SON ENVIRONNEMENT

B. PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DU PROJET

C. VOLUMETRIE ET MATERIALITE

Travailler l'intention principale dans la longueur avec une toiture à double pente en réponse aux volumes existants et au bâti environnant. Créer un appel ou rituel de l'entrée principale en proposant un volume qui se détache des deux autres et s'élève plus haut que l'ensemble.

Travailler des volumes en façade pour créer un lien avec le site.

Travailler des volumes en façade pour créer un lien avec le site.

Travailler des volumes en façade pour créer un lien avec le site.

Construction d'une salle d'évolution sportive à Sainte Honorine du Fay

Intention architecturale, 14/09/2015

Maître d'ouvrage - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ENVERCY - ORNE - ODON

Architecte Mandataire - ATELIER DE ST GEORGES
Economie de la construction - MOTEEC INGENIERIE
Bureau d'études Fluides, thermique, HQE - WOR INGENIERIE
Bureau d'études acoustiques - ACOUSTIBEL
Bureau d'études structures - OREGON

BRUNO SAAS
ATELIER DE SAINT-GEORGES
ARCHITECTE DPLG / SCULPTEUR

SENSIBILISATION



\ Communication

La diffusion des informations est une des ambitions majeures du pôle sensibilisation. Par le biais de ses réseaux et relations, les événements et actions du CAUE sont régulièrement mises en avant. Très active sur internet, l'équipe partage avec le grand public le travail effectué en interne ou lors de collaboration, comme par exemple, avec la publication des ouvrages de l'historien Patrice Gourbin. Le CAUE souhaite également connaître les avis et les retours des personnes ayant travaillé avec lui, la parole leur est désormais donnée grâce à la mise en place d'entrevues filmées et partagées sur internet. En travaillant quotidiennement avec les architectes du Calvados et de la région, le CAUE emmagasine une quantité importante de données sur les réalisations les plus récentes construites dans le département. Le référentiel architectural, à l'instar du référentiel densité, est un outil de diffusion remarquable et pertinent, aussi bien pour les professionnels que pour les particuliers.

EDITIONS \

\ Le CAUE du Calvados éditeur !

2015 marque l'année durant laquelle le CAUE est devenu éditeur sous le nom « Les éditions CAUE du Calvados ». Désormais dotés d'un numéro ISBN, les ouvrages peuvent être vendus au public. Il sont proposés à l'accueil du CAUE et sur le site internet.

\ Publication d'un nouvel ouvrage « Le style Néo-Normand en architecture »



Fin 2015, un nouvel ouvrage de Patrice Gourbin a été proposé au public : « Le style Néo-Normand en architecture ». Cette étude, voulue par les cinq CAUE de Normandie, est une invitation à découvrir le néo-normand dans toute sa diversité, des origines à aujourd'hui. Né sur les côtes du Calvados, le néo-normand s'est intégré avec bonheur à la panoplie des styles historiques et en s'appliquant à toutes sortes de programmes et de territoires. De la créativité débridée des architectes et de la notoriété des commanditaires, résulte un ensemble de réalisations remarquables, qui fut rapidement imité.

\ Ré-édition des livres sur la Reconstruction



En 2015 deux ouvrages ont été réédités : « L'architecture de la Reconstruction dans le Calvados », véritable promenade photographique à travers le département, et « L'architecture et l'urbanisme de la Reconstruction dans le Calvados », étude historique, toutes deux réalisées par Patrice Gourbin, docteur en histoire de l'architecture et enseignant à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie. Il est également l'auteur de plusieurs ouvrages et articles sur l'histoire du patrimoine et sur l'architecture au XX^{ème} siècle, en France et en Normandie.

PUBLICATIONS \

\ Guide de prise en compte des annexes et des extensions en zones agricole et naturelle des PLU



Elaboré à la suite de la mobilisation des élus contre les dispositions de la loi ALUR aboutissant à un appauvrissement des territoires ruraux, ce guide qui se veut pragmatique, permet d'informer les élus sur les éléments à intégrer à leur PLU pour prendre en compte les avancées des lois LAAF et Macron. Il est un exemple d'implication du CAUE au niveau départemental, de son expertise et de sa capacité à adapter les lois nationales au contexte local.



\ La revue « Traits Normands »

Édition du deuxième numéro de la revue en collaboration avec les CAUE Bas-Normands.

\ ILS EN ONT PARLÉ \

« Bocage : les abris de jardin menacés » - La Voix Le Bocage, janvier 2015

« Marcel Breuer en Normandie » - Site internet de la Cité de l'Architecture, février 2015

«Caen, la Reconstruction pour lancer le Mois de l'Architecture» - Page Facebook de la Fédération Nationale des CAUE, février 2015

«Au début de la Reconstruction de Caen, était un plan» - Caen, Ouest -France, février 2015

«La Reconstruction pour lancer le Mois de l'Architecture» - Côté-Caen, mars 2015

\ Référentiel architectural, urbain et paysager

Véritable outil pédagogique et interactif, le référentiel est un dispositif accessible sur le site internet du CAUE. Construit au fil du temps grâce à la participation et la collaboration des architectes et maîtres d'œuvre, il ne cesse de croître et de s'enrichir. Le référentiel met en valeur des réalisations architecturales, des aménagements urbains ou paysagers situés dans le Calvados. Désormais doté d'un système de géolocalisation, il permet d'effectuer des recherches par typologie de bâtiment, par ville ou par architecte. Conçu comme une base de données évolutive, le référentiel présente les opérations de façon synthétique. Régulièrement, de nouvelles fiches sont intégrées sur le site, permettant à un large public de découvrir les derniers projets réalisés dans le département et d'avoir un regard sur la diversité architecturale du Calvados.

| Exemple de fiche « équipement culturel »

L'une des dernières fiches enregistrées sur le référentiel a été consacrée à la « Maison de la Recherche et de l'Imagination », située sur la Presqu'île de Caen et réalisée par les architectes de l'agence Bruther. Le bâtiment permet une gestion très souple de l'espace et de la programmation, en proposant une combinaison de pièces, d'espace, et de temps d'utilisation, à l'intérieur d'un contenant le plus vaste possible : être ouvert ou cloisonné, temporairement, re-configurer, pouvoir utiliser un très grand espace ou créer de petits espaces.



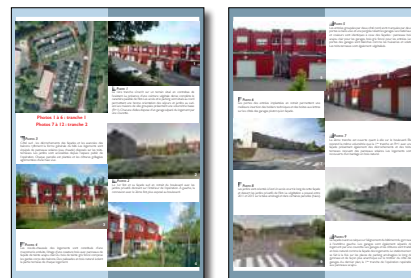
\ Référentiel densité

Les fiches du référentiel densité sont également enregistrées sur le site internet du CAUE. Cette base de donnée a pour but, par l'analyse d'opérations de logements dans le Calvados, de mener une réflexion sur la densité urbaine à destination principalement des élus. Deux catégories permettent d'établir un classement plus détaillé et précis : les projets de renouvellement urbain d'une part, et les extensions urbaines d'autre part.

| Exemple de fiche « renouvellement urbain »

La dernière fiche réalisée est consacrée au « Boulevard des Belles Portes » à Hérouville-Saint-Clair. Il s'agit d'une opération de renouvellement urbain en zone ANRU. La densité résidentielle brute est de 27 logements/ha.

Cette opération se compose de 2 tranches de 19 maisons de ville type T4 avec une volumétrie basse R+1. Le CAUE analyse la forme urbaine, les espaces privatifs et publics et leurs rapports avec la densité. Enfin, les éléments de l'opération à retenir et à améliorer sont portés en conclusion.



RESEAUX SOCIAUX \

Le CAUE exprime de plus en plus sa volonté d'interagir avec le public. Constamment connecté, il utilise les outils numériques pour partager son travail, ses actions, et ses missions : le site internet, la page Facebook et désormais la page LinkedIn.

Le site internet reste l'outil le plus complet pour informer le public et partager tout type de documents (photos, articles, liens, vidéos...). En 2015, 85 % de nouveaux visiteurs s'y sont rendus, et près de 60 000 pages ont été vues. La page Facebook compte actuellement plus de 720 abonnés, qui aiment, partagent et réagissent quotidiennement aux publications. Les particuliers partagent leurs retours sur les permanences architecturales et remercient régulièrement le CAUE pour son action. Parmi l'ensemble des CAUE inscrit sur Facebook, celui du Calvados est l'un des plus suivis. Enfin, la page LinkedIn permet une ouverture sur le monde professionnel et enrichit le CAUE de nouvelles relations.

Le site internet et les réseaux sociaux ciblent un nouveau public, dynamique, en demande constante d'informations.

INTERVIEWS \

Le CAUE a souhaité mettre en place sur son site internet une série d'interviews regroupées sous le titre « Paroles d'Acteurs de l'Aménagement du Territoire ». Ces vidéos donnent la parole à celles et ceux qui oeuvrent quotidiennement pour l'amélioration du cadre de vie des habitants de leurs communes.

| Médiathèque «Jean Marot» à Mathieu : interview de M. Poirier et Mme Vaussy, respectivement maire et maire-adjointe

| Groupe scolaire «Charles Pierre» à Saint-Désir : interview de M. Hieaux, maire de 2000 à 2014

Cette deuxième interview a porté sur l'extension du groupe scolaire de la commune. Pour ce projet, le choix des architectes a fait l'objet d'une procédure adaptée, réalisée avec le concours d'un architecte du CAUE. Thomas Bernard et Céline Lepourry-Bernard, architectes de Caen, ont remporté le marché de maîtrise d'œuvre. Le groupe scolaire a par ailleurs été désigné par un jury de professionnel, lauréat du Palmarès de l'Architecture 2015, dans la catégorie « Bâtiment dédié à l'enfance et à l'enseignement ».



PARTICIPATION À DES JURYS DE CONCOURS \

Depuis sa création, le CAUE est sollicité afin de désigner parmi des équipes, des personnes qualifiées aptes à intervenir en tant que membres de jurys pour représenter les maîtres d'œuvre dans les concours organisés par les collectivités, les bailleurs sociaux et les aménageurs.

Cette mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage fait partie des missions « premières » du CAUE pour la promotion architecturale et urbaine.

Le CAUE s'efforce de faire de ce temps de jury, un moment de débat, d'éclairages réciproques et d'échanges diversifiés.

| Construction de la nouvelle école maternelle avec restauration d'un ALSH, dans le cadre d'une opération avec labellisation « Bepos Effinergie 2013 » à Fleury-sur-Orne

| Travaux de démolition, restructuration et valorisation du collège Marcel Pagnol à Caen

| UP Trouville : Urban Project Trouville 2014, concours international d'idées d'aménagement durable

| Rénovation et restructuration du quartier de Hauteville à Lisieux

| Création d'un pôle enfance, d'une cuisine de secteur et d'une salle de sport multi activités, quartier Authie-Nord à Caen

19868 UTILISATEURS DU SITE INTERNET

13 FICHES RÉFÉRENTIEL DENSITÉ

232 FICHES RÉFÉRENTIEL ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER

COMMUNICATION

\ ILS EN ONT PARLÉ \

«Le web est votre ami !» - Caen, Tendence-Ouest, octobre 2015

\ Évènementiel

Régulièrement, le CAUE organise des événements à destination d'un large public : élus, collectivités, particuliers, professionnels...

Si l'année 2014 a notamment marqué le déroulement du séminaire franco-allemand en France avec l'accueil de la délégation de Basse-Franconie et les rencontres avec les élus des collectivités du département, l'année 2015 a été majoritairement marquée par l'organisation du Palmarès de l'Architecture. L'appel à candidatures lancé fin 2014 a suscité de nombreuses réponses de la part des maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage ayant conçu des bâtiments dans le Calvados.

Le Palmarès de l'Architecture, inauguré parallèlement avec les Palmarès des CAUE de la Manche et de l'Orne, a ensuite laissé place au Palmarès de l'Architecture interdépartemental : l'occasion de découvrir un panel de réalisations remarquables construites en Basse-Normandie.

PALMARÈS DE L'ARCHITECTURE \

\ Le Palmarès départemental

En 2010, le CAUE du Calvados inaugurait son premier Palmarès de l'Architecture et de l'Aménagement. Sa volonté était de mettre à l'honneur ceux qui dans l'acte de bâtir et d'aménager contribuent de façon significative à l'amélioration du cadre de vie et à la valorisation des richesses du département. Dans la continuité de la première édition, le CAUE a souhaité distinguer à la fois les maîtres d'ouvrage publics et privés, ainsi que les maîtres d'œuvre : la réussite architecturale est le fruit de cette collaboration, chacun permettant à l'autre d'exercer sa compétence avec rigueur et talent.

Suite au lancement du palmarès en juin 2014, 104 candidatures ont été réparties dans huit catégories : Logement collectif, Logement individuel neuf, Logement individuel réhabilité ou extension, Bâtiment de santé et d'hébergement spécialisé, Bâtiment administratif et de services publics, Bâtiment de loisirs et de culture, Bâtiment d'activité, Bâtiment dédié à l'enfance et à l'enseignement.



\ Le jury

Un jury de professionnels a été constitué. Élus, architectes, urbanistes, paysagistes, représentants des services de l'État, entrepreneurs, artistes, enseignants, se sont réunis au mois d'octobre 2014 pour sélectionner

lauréats et mentionnés, à l'issue d'une journée riche en débats et en échanges. Le jury a également décidé d'attribuer un Prix Spécial à la ville de Colombelles, pour la qualité d'ensemble des projets réalisés sur son territoire. La cérémonie officielle de remise des prix a eu lieu au Château de Bénouville, en septembre 2015.

\ Le Prix du Public

Le CAUE a mis un dispositif en place sur internet début 2015, permettant au grand public de voter. Durant un mois, chacun a pu s'exprimer et sélectionner son projet favori dans les huit catégories. Le Prix du Public a comptabilisé près de 3 500 votes et a été relayé sur différents sites internet et réseaux sociaux.

\ Le Prix du Jeune Public



Fort de l'expérience acquise lors de la première édition, le CAUE a souhaité associer le jeune public au Palmarès, pour lui donner l'occasion de découvrir l'architecture d'aujourd'hui et de s'exprimer sur le sujet. Avec le soutien du Réseau Canopé, une sensibilisation à l'architecture a été dispensée auprès d'une dizaine d'enseignants à la rentrée scolaire 2014. Différents outils ont été mis à leur disposition (bibliographie, glossaire, photographies, descriptifs des architectes...) pour mener à bien le projet auprès des enfants. L'objectif de cette action était de sensibiliser les élèves à l'architecture contemporaine, de leur donner les moyens de s'exprimer et d'argumenter leurs choix à partir de critères, tels que la qualité esthétique, l'intégration dans le paysage, les matériaux utilisés... Les enseignants ont travaillé avec les enfants sur les thématiques de l'habitat et de l'architecture, par le biais de dessins, de maquettes et d'exposés qui ont fait l'objet d'une exposition installée au Château de Bénouville. Mi-octobre, les 13 classes de primaires participant au Prix du Jeune Public (soit près de 300



enfants) ont effectué un vote dans leurs écoles pour élire leurs maisons préférées dans les catégories « Logement individuel neuf » et « Logement individuel réhabilité ou extension ». La remise des prix, en présence des architectes et des maîtres d'ouvrage des deux maisons lauréates, a été organisée au Château du Bénouville fin janvier 2015. Les enfants ont participé à cette cérémonie en remettant aux lauréats leurs prix et leurs diplômes.

\\ L'exposition au Pavillon de Caen



En partenariat avec Le Pavillon, le CAUE a mis en place une exposition, qui a été présentée au public du 9 septembre au 4 octobre 2015. Les visiteurs sont venus découvrir un panel de projets de qualité, aussi bien en terme de mise en forme, que d'insertion ou d'usage. Une occasion d'apprécier la grande qualité de la production architecturale locale, qui atteste de la créativité des professionnels œuvrant dans le Calvados. Le CAUE est intervenu le jeudi 10 septembre 2015 pour faire une présentation des objectifs du Palmarès et des projets retenus.

\\ Le Palmarès interdépartemental



En 2015, avec le soutien des conseils départementaux respectifs, les trois CAUE Bas-Normands ont pu organiser la deuxième édition du Palmarès de l'Architecture interdépartemental. Une nouvelle occasion de faire le point sur la diversité, la richesse et la qualité des productions architecturales des trois départements. Les projets primés dans le Calvados, la Manche et l'Orne ont été recensés et présentés à un nouveau jury de professionnels en début d'année à l'IMEC. Ce palmarès parle de l'engagement des acteurs, qui quotidiennement, œuvrent dans nos territoires : les maîtres d'ouvrage, publics et privés, les maîtres d'œuvre, architectes, paysagistes, les artisans et les entreprises du bâtiment, qui donnent vie aux constructions, les usagers, qui font vivre

et qui vivent avec ces réalisations. La cérémonie de remise des prix du Palmarès de l'Architecture interdépartemental s'est déroulée à l'IMEC également, fin novembre 2015.

\\ Les brochures

Un ouvrage recensant l'intégralité des réalisations a été publié, de manière à valoriser la grande qualité de la production architecturale, qui atteste de la vitalité et de la créativité des professionnels de nos territoires. Le CAUE souhaite avant tout que ce document soit largement diffusé, afin de sensibiliser un public encore plus nombreux et que ces projets prennent valeur d'exemple. La première édition a été consacrée au Palmarès de l'Architecture du Calvados, la seconde, au Palmarès interdépartemental.



\\ ILS EN ONT PARLÉ \\

- « Architecture du Calvados » - Caen, Ouest-France, janvier 2015
- « Palmarès de l'architecture : le public invité à voter » - Caen, Ouest-France, janvier 2015
- « Palmarès des CAUE bas-normands 2015 : votez pour vos bâtiments préférés » - Caen, Journal du Calvados, janvier 2015
- « Palmarès des CAUE bas-normands », Architecture - janvier 2015
- Interview d'Hervé RATTEZ, sur France-Bleu Basse-Normandie, janvier 2015
- « Prix du jeune public » - Blog de l'École Au Bout du Champ de Creully, janvier 2015
- « Les enfants ont élu leur maison préférée au château » - Bénouville, Ouest-France, janvier 2015
- « Page Facebook de Caen-la-Mer » - janvier 2015
- « Votez pour votre architecture préférée » - Caen, Côte-Caen, janvier 2015
- « Les enfants s'initient à l'architecture » - Caen, Liberté Normandie, février 2015
- « L'architecture contemporaine a le vent en poupe » - Falaise, Ouest-France, septembre 2015
- « Les lauréats du deuxième Palmarès de l'architecture » - Caen, Ouest-France, septembre 2015
- « Palmarès de l'architecture : précision » - Caen, Ouest France, septembre 2015
- « Les plus belles réalisations à l'honneur » - Caen, Calvados Magazine, septembre 2015
- « L'Architecture hérouvillaise à l'honneur » - Hérouville en clair, journal d'informations municipales, septembre/octobre 2015

\ Actions pédagogiques

A travers sa mission de sensibilisation, le CAUE intervient régulièrement dans le département pour répondre aux attentes d'un large public : élèves, étudiants, élus, particuliers, professionnels, associations...

Depuis plusieurs années, les architectes du CAUE collaborent avec le collège de Mondeville, pour sensibiliser les plus jeunes à la qualité architecturale et leur dessiner un aperçu du métier d'architecte.

En tant que professionnel qualifié, le CAUE dispense également des formations de niveau supérieur, notamment à l'université de Caen.

Les conférences, visites ou autres événements de sensibilisation organisés dans le département, sont l'occasion pour l'équipe du CAUE d'intervenir et de partager son savoir autour des thématiques de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage.

Il est primordial pour le CAUE de développer l'information, la culture et la pédagogie dans ces domaines, mais aussi de sensibiliser le grand public à la qualité architecturale et à la préservation des paysages.

AUTRES ACTIONS \

- | Intervention du CAUE à la formation « Qualité architecturale et paysage : enjeux et méthodes pour réussir son instruction » à destination du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et organisation des visites du « Clos Guynemer » à Caen, de la médiathèque « Jean Marot » à Mathieu et d'une maison individuelle à Biéville-Beuville |
- | Intervention du CAUE à la conférence « 1995-2015 ZAC a dit ... Quartier du Long Cours » à Louvigny |
- | Intervention du CAUE à la conférence « Mémoire, espace et territoire » à l'Université de Caen |
- | Intervention du CAUE à la conférence « Les villes reconstruites » à l'Université de Caen dans le cadre du Mois de l'Architecture |

JEUNE PUBLIC ET ÉTUDIANTS \

- | 12^{ème} forum mondial des jeunes architectes : organisation des visites du centre historique de Caen et des bâtiments construits récemment ou encore en construction sur la Presqu'île, notamment le Tribunal de Grande Instance et la Bibliothèque Multimédia à Vocation Régionale, avec les architectes et responsables de projet
- | Interventions dans le cadre du Master Urbanisme Durable (MUD) : appréhender les principes de densité et de morphologie du tissu urbain
- | Intervention dans le cadre du Master ÉcoCaen à l'Université : présentation générale de l'urbanisme et de sa réglementation

- | Collège de Mondeville : sensibilisation à l'Architecture auprès des classes de 5^{ème}

Le CAUE est intervenu à deux reprises en début d'année au Collège « Guy Liard » de Mondeville afin de sensibiliser les élèves à l'architecture. Une présentation leur a été dispensée, mettant en avant le métier d'architecte, la formation nécessaire, les débouchés... Des références leur ont été présentées, afin de leur faire comprendre les techniques de représentation, les matériaux employés, etc. Les élèves, qui avaient dessiné les plans de leurs chambres ou de leurs séjours, ont attentivement écouté les conseils pour améliorer leurs croquis.



Les élèves du collège Guy Liard de Mondeville

\ ILS EN ONT PARLÉ \

«Architecture en 5^{ème}» - Site internet du Collège Guy Liard, février 2015

«Projet innovant, le quartier du Long-Cours fête ses 20 ans» - Louvigny, Ouest-France, mai 2015

«Le quartier du Long-Cours a soufflé ses vingt bougies en fanfare» - Louvigny, Ouest-France, juin 2015

«Une conférence sur mémoire et territoire» - Caen, Ouest-France, décembre 2015

451

JEUNES
SENSIBILISÉS

4

INTERVENTIONS
EN CONFÉRENCES

INTERVENTIONS

\ Documentation

Dans le cadre de ses missions de conseil et d'information à destination des particuliers et des collectivités, le CAUE met à disposition du public un fonds documentaire de plus de 2000 ouvrages, spécialisé dans les domaines de l'architecture, de la construction, du patrimoine bâti, du paysage, de l'aménagement et de l'urbanisme. Régulièrement,

de nouveaux ouvrages sont acquis, permettant aux collaborateurs d'approfondir leurs connaissances et aux visiteurs de découvrir un large choix de documents spécifiques. Le centre de documentation s'enrichit progressivement d'ouvrages. Abonné à une vingtaine de revues, il reçoit environ 300 numéros chaque année.

\ Ouvrages acquis en 2015

Les cimetières britanniques sur le front ouest : jardins de guerre, Frank Rambert - MétisPresses, 2014

Jardins de guerre invite à la découverte de ces lieux uniques en les abordant de deux façons : comme projet, en s'appuyant sur des documents d'archive et des témoignages, mais aussi à partir de leur découverte par un visiteur, restituant ses impressions à travers des croquis, photos et dessins, au plus près d'une expérience sensible et émotionnelle.

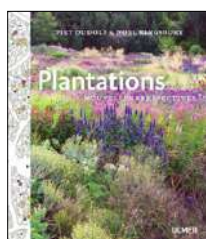


André Wogenscky et Louis Miquel, Dominique Amouroux - CAUE de Haute-Savoie, 2014

Dominant le lac d'Annecy, les volumes de verre et de béton des Marquisats témoignent de quarante ans de la vie culturelle annécienne. Ces bâtiments reflètent la démarche d'un architecte au fait de sa carrière, André Wogenscky, d'autant plus attentif à ses projets qu'il était convaincu que les volumes bâtis influencent directement sur la santé et l'équilibre psychique de leurs utilisateurs.

Plantations : nouvelles perspectives, Piet Oudolf & Noël Kingsbury - Ulmer, 2013

Piet Oudolf est l'un des jardiniers paysagistes les plus novateurs au monde et l'un des leaders des plantations naturalistes, un style qui combine inspiration de la nature et grand sens artistique. Il a franchi une nouvelle étape en composant des plantations dans lesquelles les plantes s'entremêlent sans se concurrencer, ouvrant de nouvelles perspectives dans les méthodes de plantations.



Louis Benech, Douze jardins en France, Eric Jansen - Gourcuff Gradenigo, 2012

Ce livre présente douze jardins réalisés par Louis Benech, du square Nicolas Forestier dans le 13e arrondissement de Paris, en passant par le parc d'une propriété en Sologne, une ambiance très fleurie en Bretagne ou étonnamment exotique en plein Paris. Douze jardins extrêmement différents qui reflètent les facettes d'un talent reconnu dans le monde entier.

L'énergie au cœur du projet urbain, Ariella Masboungi - Editions du Moniteur, 2014

Dans un contexte où la demande d'énergie ne cesse de croître, ce livre fait le point sur l'état de la production, de la diffusion et de la consommation des énergies, renouvelables ou non. Croisant des sujets habituellement traités séparément (énergie, projet urbain et projet territorial), il milite pour la mutualisation des différentes énergies en vue d'une meilleure performance globale.



Un bâtiment, combien de vie ? La transformation comme acte de création, Ouvrage collectif sous la direction de Francis Rambert, avec Christine Carboni et Martine Colombet - Silvana Editoriale, 2014

Ce catalogue, lié à l'exposition homonyme, fait le point sur un sujet indissociable de la question urbaine : la réutilisation pour ouvrir la voie à une renaissance, le recyclage pour stimuler de nouveaux usages. Il s'agit de donner une 2e vie (voire une 3e) à des architectures de qualité comme à des constructions bien plus banales.

On Site : l'architecture du paysage en Europe, Fondation Landscape Architecture Europe - Actes Sud, 2009

En Europe, ce sont principalement les spécificités du site et la sensibilité des architectes paysagistes qui inspirent les nouvelles fonctions et les formes du projet. De Berlin à Bordeaux, d'Akkarvikodden à Evora, «On Site» présente quarante-huit projets pionniers et des stratégies en matière d'architecture du paysage, accompagnés de textes thématiques et explicatifs.



Entre nature et jardin : les atouts d'un jardin de vivaces, Noël Kingsbury - Editions du Rouergue, 2008

Parce qu'ils veulent réintroduire la nature au jardin, un nombre croissant de jardiniers et de paysagistes se tournent vers les plantes vivaces. Avec leurs feuillages marqués et leurs floraisons originales, ces vivaces offrent une gamme suffisamment étendue en termes de structures, de couleurs et d'étalement pour permettre de réaliser des jardins très variés.

LA VIE DU C.A.U.E.



\ Quelques mots

L'année 2015 et le début de l'année 2016 ont été riches en événements pour le CAUE du Calvados.

Suite aux départs d'Hervé Rattez et de Dominique Dubillot en avril 2016, Fabien Tessier a été nommé directeur du CAUE du Calvados.

Une nouvelle organisation a été mise en place afin de mieux répondre aux objectifs fixés par le Conseil d'Administration. Elle s'articule autour de pôles métiers

reprenant les principes fondamentaux de nos missions : conseil en architecture aux particuliers, conseil en architecture aux collectivités, conseil en urbanisme réglementaire et préopérationnel, conseil en paysage, et sensibilisation, pédagogie et communication.

Ainsi, vous trouverez ci-dessous, détaillé le nouveau visage du CAUE du Calvados.



| 1 Fabien TESSIER, directeur, urbaniste 2 Antoine DELANGE, adjoint de direction à la gestion, comptable 3 Bertrand LÉGUILLON, chargé d'études, architecte DPLG 4 Claire SAMASSA, chargée d'études, architecte DPLG 5 Audrey HUREL, chargée d'études, urbaniste 6 Agathe PETRIGNANI-GRESSET, chargée d'études, paysagiste 7 Arnaud DOLLEY, chargé d'études, urbaniste 8 Nathalie FER, chargée d'études, urbaniste 9 Guillaume JACQUET, chargé d'études, architecte DE 10 Hélène JANDRICEK, documentaliste 11 Elisabeth JOLIBOIS, agent comptable 12 Véronique JOSSET, infographiste 13 Sandra KUBAKI, secrétaire d'accueil 14 Géraldine LOUVEL, chargée de communication 15 Brigitte TOSTAIN, secrétaire de direction 16 Benoît VIVIEN, chargé d'études, architecte DE |

LES STAGIAIRES \

Dans son rôle de pédagogie et de sensibilisation à l'architecture, à l'urbanisme et au paysage, le CAUE se doit d'aider les jeunes générations dans leurs orientations professionnelles et d'accompagner les futurs techniciens.

| Camille LONGUET, étudiante à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie, juillet 2015
| Lisa LAMORRA, stage découverte classe de 3^{ème} au Collège Louis Pasteur à Caen, décembre 2015 | Maël BALOCHE, étudiant à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie, février 2016 | Cléo HERVE stage découverte, classe de 3^{ème} au Collège Roger Bellair à Thury-Harcourt, février 2016 | Brunehilde PROSPER, Master Urbanisme Durable à l'Université de CAEN, mai-juin 2016 | Alexandre LANDES, stage découverte, classe de 3^{ème} Collège Marie-Immaculée à Sées, juin 2016 |

FORMATIONS DU PERSONNEL \

Pour assurer la qualité de son conseil, le CAUE apporte une attention particulière à la formation de ses salariés. En ce début d'année, priorité a été apportée sur la réforme des marchés publics, et l'accompagnement des opérations d'aménagement.

- | «Aménager en territoire péri-urbain» (*l'ensemble des chargés d'études, mars 2015*)
- | «Les marchés de prestations intellectuelles le CCAG/PI : sécuriser la rédaction et l'exécution de ses marchés» (*Audrey Hurel les 17 et 18 mars, et actualisation le 10 mai 2016*)
- | «Loi MOP et les marchés de maîtrise d'œuvre : gérer efficacement la conception et la réalisation» (*Claire Samassa les 6, 7 et 8 avril 2016*)
- | «Marchés de conception-réalisation : intégrer la procédure de ce marché global pour ses opérations de travaux» (*Agathe Petrignani-Gresset les 9 et 10 mai 2016*)

BONNE ROUTE \

Hervé Rattez est arrivé au CAUE en 1985 en tant qu'architecte conseil, puis a été nommé à sa direction en 2008.

Dominique Dubillot pour sa part, est arrivé en 1986 en tant qu'architecte conseil, et a occupé le poste d'architecte conseil en projet urbain à partir de 2008.

Tous deux ont quitté le CAUE du Calvados en ce début d'année 2016, afin de consacrer plus de temps à leurs projets personnels respectifs.

Nous les remercions pour les actions qu'ils ont menées pendant toutes ces années au CAUE, et leur souhaitons tous nos vœux de réussite dans leurs accomplissements.



\ ILS EN ONT PARLÉ \

Formation «Aménager en territoire péri-urbain» :
« Se former à la démarche de projet urbain : le CAUE du Calvados nous accueille » - Site internet Liaisons Urbaines (blog de l'agence Siam Conseils), avril 2015

\ L'association

Institués par la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement ont pour objet de « promouvoir sur le plan local la qualité de l'architecture et de son environnement ». La loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (loi SRU) vient renforcer leur rôle d'acteur de l'urbanisme.

Le CAUE du Calvados est une association départementale loi 1901 créée à l'initiative du conseil général le 11 janvier 1979. Chaque CAUE, présidé par un élu local, est géré par un conseil d'administration qui définit les objectifs dans le cadre des missions légales.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION \

\ Le bureau

| Hubert Courseaux, vice-président du Conseil Départemental du Calvados, président de la communauté de communes Blangy-Pont-l'Évêque, maire de Bonneville-la-Louvet, président du CAUE
| Ambroise Dupont, président d'honneur du CAUE, sénateur honoraire, maire de Victot-Pontfol et président de l'UAMC | Michel Lamarre, vice-président du Conseil Départemental, vice-président
| Sylvie Jacq, secrétaire du Conseil Départemental, vice-présidente, trésorière | Edith Guillot, secrétaire du Conseil Départemental, membre | Yves Deshayes, maire de Pont-l'Évêque, membre
| Jean-Pierre Brenet, ancien urbaniste, membre
| Jean-Charles de Sèze, architecte du patrimoine, membre |

\ Autres membres

| Dominique Laprie-Sentenac, Architecte des Bâtiments de France | Christian Duplessis, directeur départemental des Territoires et de la Mer | Mathias Bouvier, directeur Académique | Sonia de la Provoté, vice-présidente du Conseil Départemental | Michel Roca, vice-président du Conseil Départemental | Patrice Duny, urbaniste, directeur de l'AUCAME | Jean-Cédric Landry, géomètre-expert | Lydie Regnault, architecte | Danielle Sibaud, architecte urbaniste | Jean Baptiste Flichy, paysagiste | Nicole Desmottes, maire-délégué de Roullours, Vire-Normandie | Marc Lecerf, maire de Fleury-sur-Orne | Véronique Masson, maire de Rosel | Olivier Paz, maire de Merville-Franceville | Arnaud Dolley, chargé d'études urbaniste, représentant du personnel |

LES MEMBRES ADHÉRENTS \

\ Personnes morales

| Chambre d'Agriculture, Henri Lemaitre | Fédération des promoteurs immobiliers de Normandie, Frédéric Alves, président Investir Immobilier, vice-président FPI, représentant territoire Bas-Normand | Chambre Départementale des Géomètres-Experts Fonciers, Jean-Marc Pierrot, président | Conseil Départemental | Association de Défense de l'Environnement de Merville-Franceville, Raymond Garnier, président | Chambre Syndicale des Agents Immobiliers, FNAIM | Maisons Paysannes du Calvados, Henri Pradenc, président, délégué départemental | GRAPE, Michel Horn, président | Société EDIFIDES, Luigi Lanfranchi, directeur | SOLIHA (anciennement PACT ARIM des Pays Normands), Claude Corbet, président | SNAL | NEXITY, Aymeric Poupel, directeur d'agence | RIVIERES ET BOCAGES, Michel Horn |

\ Personne physique

| Jean-Charles de Seze, architecte du patrimoine |

\ Collectivités territoriales

| SCoT Caen Métropole | Cc Aunay/Caumont-l'Éventé | Cc Balleroy/le-Molay-Littry | Cc Bayeux Intercom | Cc Blangy/Pont-L'Évêque Intercom | Cc Cambremer | Cc du Cingal | Cc Cœur Côte Fleurie | Cc Evrecy Orne Odon | Cc du Pays de Livarot | Cc du Pays de Honfleur | Cc Lintercom Pays d'Auge Normandie | Cc Suisse-Normande | Vire Normandie | Cc Plaine Sud de Caen | Cc de la Vallée de l'Orne | Cc Villers-Bocage | Ablon | Airan | Amfreville | Anisy | Annebault | Argences | Asnelles | Aubigny | Audrieu | Aunay-Sur-Odon | Barent | Le Bény-Bocage | Blainville-sur-Orne | Blonville-sur-Mer | Bonnebosq | Bonneville-la-Louvet | Boulon | Bourguebus | Bretteville-le-Rabet | Bretteville-sur-Laize | Bretteville-sur-Odon | Le Breuil-en-Auge | Brouay | Burcy | Cabourg | Cambremer | Campagnoles | Canapville | Caumont-l'Éventé | Cauvicourt | Cesny-aux-Vignes | Chicheboville | Clinchamps-sur-Orne | Colleville-Montgomery | Cormolain | Coulonces | Cresserons | Creully | Cully | Deauville | Dives-sur-Mer | Douvres-la-Délivrande | Dozulé | Ducey-Sainte-Marguerite | Éterville | Fleury-sur-Orne | Fontenay-le-Pesnel | Le Fresne-Camilly | Fresney-Le-Vieux | Grentheville | Goupillières | Goustranville | La Graverie | La Hoguette | Honfleur | Janville | Laize-la-Ville | Lessard-et-le-Chêne | Loucelles | Louvigny | Maltot | Manneville-la-Pipard | Merville-Franceville | Le Mesnil-Durand | Mondrainville | Montchamp | Moyaux | Mutrécy | Ouézy | Pennedepie | Pierrefitte-en-Auge | Le Plessis-Grimoult | Pont-L'Évêque | Pont-d'Ouilly | Port-en-Bessin-Huppain | Potigny | Ranville | La Rivière-Saint-Sauveur | Rocquancourt | Rosel | Rots | Saint-Aubin-d'Arquenay | Saint-Cyr-du-Ronceray | Saint-Germain-du-Crioult | Saint-Germain-la-Blanche-Herbe | Saint-Manvieu-Norrey | Saint-Sylvain | Sallenelles | Soliers | Thaon | Le Theil-Bocage | Tilly-la-Campagne | Tilly-sur-Seulles | Tortisambert | Le Tourneur | Tourville-en-Auge | Trévières | Trouville-sur-Mer | Urville | Varaville | Verson | Victot-Pontfol | Villers-Bocage | Vire |



Le CAUE a pour objet la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère avec pour missions :

- | l'information et la sensibilisation du public,
- | la formation des maîtres d'ouvrage et des professionnels,
- | l'information et le conseil aux particuliers qui désirent construire, réhabiliter ou rénover, afin d'assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant,
- | le conseil aux collectivités locales sur leurs projets d'urbanisme, d'architecture, de paysage ou d'environnement.

Sa consultation est gratuite, et son financement est essentiellement assuré par des fonds publics. Pour les particuliers, des permanences de conseil architectural sont assurées par des architectes conseil. Pour les collectivités, l'équipe du CAUE, composée de chargés d'études architectes, urbanistes, paysagiste, assiste les élus dans la définition et la mise en place de l'aménagement du territoire et du cadre de vie.

